



**SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE**



**MOSTRI È
CUMPAGNIA**

P5 À 9

1,60€



**ANDRÉ ROCCHI
PENSER LE MONDE
POUR COMPRENDRE ET
ANTICIPER LE QUOTIDIEN
P10**

**KAMPÀ P2 • ÉDITO P4 • OPINIONS P5
CULTURE P12
CYBERSÉCURITÉ P 24
CARNETS DE BORD P28
AGENDA P30
ANNONCES LÉGALES P13**



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Illustration Kampà d'après photos DR



À LA UNE

HALLOWEEN, SANT'ANDRIA, CINÉMA

MOSTRI È CUMPAGNIA

P5 À 7



OPINIONS

POLITIQUE **ANDRÉ ROCCHI**CULTURE **LES SALLES DE SPECTACLE ET LE COUVRE-FEU**SETTIMANA CORSA **MGR DE GERMAY NOMMÉ À LYON**TECHNOLOGIE **LES GESTES-BARRIÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ**

EN BREF ET EN CHIFFRES

RÉTRO **UN ANNU FÀ**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P10

P10

P23

P24

P26

P27

P28

P30

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TM

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Notti magica

Innò, ùn parlemi micca quì di a canzona di Catherine Lara. Si tratta piuttosto di quilla stonda chjamata da u governu francesi u «coprifocu». Aldilà di un imperativu strasurdinariu o di un mutivu prufiziunali, ùn ci voli più à essa fora di a so casa a notti. Com'è s'è a Covid-19 era di più viulenti a sera cà durante tuttu u restu di a ghjurnata, ch'ella mursicaria di più. Torna una volta, i ristoranti è soprattutto i bars pagani u prezzu u più forti, senza scurdacci di tutti i lochi induv'ella campa a cultura. S'è l'effetti di u coprifocu, ind'i primi dipartimenti induv'ellu hè statu di-cisu, ùn si poni ancu valutà di manera fina parchi saria troppu prestu pà falla, calchì rispunsevuli puliticu di certi regioni chjama à pichjà più forti. È ancu u governu ùn si piatta più, s'è a so misura ùn saria micca cusì efficaci inde a lotta contr'à a prugressioni di u Coronavirus. Tabù torna ssi pochi ghjorni, a parolla «cunfinamentu» ùn l'hè più oghji. Di sicuru, ùn si trattaria micca di ciò ch'emi pussutu cun-noscia di veranu scorsu inde a so glubalità. Ci n'hè chì parlani di un cunfinamentu à l'usu irlandesi, vali à di sarrendu par asempiu i cummerci micca essenziali, ma lachendu i scoli aparti. S'ellu si faci in Francia, si pudaria agiscia torna di manera glubali, o piuttosto lucali? A dumanda ferma posta, chì a generalità, s'ellu ùn si teni micca contu di l'aspettu sanitariu priuritariu, ùn hè soca micca un bè pà a saluta ecunomica di u paesi sanu. Inveci, l'uspidali s'empini, i so sirvizi di rianimazioni dinò, cù una cunsiquenza drammatica: di più in più uparazioni fora di a Covid-19 sprugrammati è pazienti tocchi da altri patulugii chì risicheghjani di veda a so situazioni imeghjuriscia. È com'è dipoi u principiu di a crisa, s'avanzarà torna à pasponi pà i simani chì venini, aspittendu una misura chì ni sguassarà un'altra, presi tutti quant'è no semi in ustaggiu da una prublematica chì ci trapassa, puru s'è ognunu teni una parti di a chjavi grazia à a so rispunsabilità individuali è cullittiva. Hè tuttu u paradossu di a situazioni. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

LETTRE OUVERTE À CEUX QUI VOUDRONT EN PRENDRE CONNAISSANCE

EN LIBERTÉ

Je ne suis pas Charlie. Incapable de cacher plus longtemps mes noirs desseins, je suis tout autant dans l'incapacité d'exposer mes humbles mots graphés à la sauvette. Par ailleurs, ayant déjà donné, toute marche sur mot d'ordre suscite en moi défiance et évoque des souvenirs de bruit de bottes. En contrepartie, soyez-en assuré, si, parfois, candidement, je pense, jamais personne ne me suit.

Je ne suis pas prof. Certes, sur un plan social et politique je suis nain. Pas vraiment dormeur, je tire plutôt dans la catégorie des grincheux, avec l'espoir de devenir joyeux. Iphone en bandoulière, je siffote en me rendant au boulot. Simplet, donc ? Ce n'est pas faux. Je n'en admire pas moins cette volonté d'inculquer, par la force de la loi républicaine, un savoir à des êtres dont le seul désir est de vous voir adopter sur un mode non négociable, leur façon d'écrire, de lire, de penser au nom du livre sacré d'un Seigneur omnipotent aux voies aussi impénétrables que celles de ses confrères et néanmoins amis ou prétendus tels.

Je ne suis pas croyant. Il m'arrive de m'en flatter. Bêtement, je raille ce qui me semble être naïveté voire jobardise. Et, en même temps, Othello de patronage, je jalouse la paix intérieure que doivent éprouver les femmes et les hommes qui ont foi en un dieu.

Je ne suis pas Mme Petronin. Je ne suis pas animé par son incomparable altruisme. Je n'aurais jamais le cran d'abandonner mon confort pour voler au secours des habitants d'un pays en proie à la guerre et la misère. Hypocritement, je plâtre ma conscience en me disant que mon existence, confite dans une simplicité biblique, ne conduira jamais un décideur officiel ou occulte à cracher au bassinet un sang innocent voué à préserver ma petite personne.

Je ne suis pas de l'étoffe des héros. Comme la majorité d'entre vous, je supporte bien mieux la douleur des autres que ma propre douleur. La lâcheté est une incomparable médication de confort. Un truc un peu comme le bon cannabis. Mais j'ai au moins le courage, rare, de reconnaître ma veulerie. De plus, je ne refuse pas de me battre. À la condition – si ce n'est pas trop demander ? – qu'il me soit permis d'employer les mêmes armes que mon adversaire

Je suis prêt demain, encore et encore, à plaider coupable. À prétendre aux circonstances atténuantes : j'avoue n'appartenir à aucun peuple élu. Bien plus, je ne suis pas très aux normes. Je suis d'un peuple en éternel ballottage défavorable : je suis Corse. Je n'en tire pas gloire. Je me refuse à renier mes aînés. Ils ont appris, à leurs dépens, que défilier en groupe, ligue ou procession en psalmodiant « *Plus jamais ça* » n'ouvre droit qu'à récolter d'autres torgnoles sans jamais troubler le silence de cathédrale des bien pensants.

Oui, j'ai peur ! Une peur panique... Je redoute la survenue d'un jour né d'un vent mauvais. Un jour où, hypothèse hélas plus que vraisemblable, pour je ne sais quel Soleil d'Austerlitz mais par un crachin de deuil, un homme, empesé dans l'importance de son rôle, s'avancera dans la cour des Invalides ou sur notre Campu Santu. Mâchoires serrées et paupières en berne pour dissimuler des larmes de saurien, le ventre taraudé par le stress d'une inopportune envie de pisser ou une flatulence incongrue, vivant reproche d'un excès de table, il viendra. Il épinglera une croix d'honneur, à titre posthume, sur le cercueil d'un être cher. Il s'inclinera avec un art consommé le temps d'une sonnerie de circonstance. Puis il tournera les talons pour regagner sa chacunière. Heureux comme un juste qui vient d'accompagner jusqu'à sa dernière demeure un obscur quidam sorti de l'anonymat par de funestes circonstances.

Je prévois et je vis tout autant cet instant de façon étrange. J'ai conscience de l'ampleur de pareil drame et de souvenirs qui n'en finiront pas de devenir poussière. Mais par dessus tout, j'ai peur d'être alors tétanisé par la douleur. De me trouver réduit à l'impuissance. Incapable de dire mon mépris au lider maximo et de vomir ma bile sur ses chaussures, déjà souillées par la boue de sa duplicité benoîtement préservée de toutes poursuites, bien à l'abri d'une accommodante raison d'État. ■ **Paul MILLELURI**

Couvre-feu

Nous voilà désormais sommés nous aussi, en Corse, de respecter l'interdit de sortir de chez soi, entre 21 heures et 6 heures du matin. Neuf heures nocturnes pour nous isoler, nous protéger d'un virus peut-être devenu vampire ! Même dans le village le plus reculé de notre île où il n'y a que peu d'âmes qui y vivent, la porte des quelques maisons encore éclairées, sera gardée bien fermée.

Et dans les villes, soyons sincères, même avant l'annonce du 22 octobre dernier nous ne trainions déjà plus vraiment dans la rue qui était barrée par des travaux sur chaussée sans cesse reconduits ou, sur un cours devenu vide au profit de ces nouveaux temples de consommation super grands ou hyper froids. Que penser alors de ce couvre-feu dont on ne sait pour quels restaurants, cafés, salles de sport, théâtres, cinémas, lieux de nuit, il sera synonyme d'extinction définitive de lumières ?

Un couvre-feu qui nous renvoie forcément à ce souvenir pas si lointain où la ville était matée par un confinement et où la vie s'était tue dans les quartiers durant des heures entières, sauf à 20 heures précises ! De nouveau, pour une période indéterminée, pour seuls bruits de nuit, le souffle du vent qui agite les guirlandes lumineuses annonçant l'arrivée d'un Noël dont on ne sait encore s'il pourra être festif et partagé ; ou le trot déambulatoire de quelques sangliers dans les rues et ronds-points à la recherche d'une nourriture à portée de boutoir puisque détritrus épars et autres sacs poubelles s'amoncellent toujours ici et là sur certains trottoirs. Seul spectacle nocturne mouvant, vivant, désolant !

En mars dernier, nous étions désarmés. Nous le sommes toujours face à cet adversaire invisible. Mais ne l'avons-nous pas toujours été face à d'autres ennemis tellement plus humains ? Corse, terre de feus amis ou parents victimes aujourd'hui d'un virus mais aussi celle de ceux tombés hier sous le feu des armes.

Que voulez-vous, voici venu un couvre-feu bien différent de ceux-là décrits dans nos livres d'histoire ou de ceux-ci vécus actuellement mais ailleurs. Une réalité qui trouble, bouscule, chamboule. Mais entre nous, malgré ce tout de frustrations, de consternations, de privations, rien ne nous empêche, encore, la nuit tombée de résister, d'espérer, d'aimer et peut-être pour relativiser de lire et relire durant notre couvre-feu, celui bien plus poétique de Paul Éluard*. ■ **Dominique PIETRI**

*: *Couvre-feu dans Poésie et Vérité 1942*

H U M E U R

MOSTRI È CUMPAGNIA



Plus encore peut-être que les autres années, la période s'y prête. L'heure d'hiver est arrivée, le temps a viré au sombre, le virus rôde, le couvre-feu règne, et les monstres, les créatures et autres sources de terreur sont là au rendez-vous. L'occasion sans doute de se pencher sur le pouvoir de fascination qu'ils exercent sur nous et sur ce qu'ils peuvent révéler de nos sociétés et de nous-mêmes.

HALLOWEEN

QUI SONT LES SORCIÈRES, ESPRITS ET FANTÔMES CORSES?



Le 31 octobre est la date d'une fête, Halloween, qui trouve son origine dans la célébration religieuse du Saiman celtique.

L'occasion pour les enfants et les plus grands de se déguiser en monstres, fantômes ou sorcières.

Une coutume qui n'a strictement rien à voir avec notre culture ?

Dans sa tradition, la Corse n'est pourtant pas en reste de créatures étranges, l'occasion peut-être de s'en inspirer !

Les monstres dans la tradition magico-religieuse corse. Tel était le thème d'une conférence donnée par Linda Piazza, responsable de la bibliothèque patrimoniale de Bastia et Rumanu Giorgi, chef de service langue et culture corse à la mairie de Bastia, dans le cadre du 38^e festival d'Arte Mare, qui cette année, avait consacré sa thématique au cinéma de genre et plus particulièrement à celui des monstres. Alors, à quelques jours de l'Halloween et au moment de sortir son plus beau déguisement de monstre, c'est l'occasion rêvée de faire un petit tour du bestiaire insulaire des créatures fantastiques, maléfiques et autre streghe qui hantent les divers lieux de notre île et avec lesquelles il vaut mieux éviter de se retrouver nez-à-nez. «*Ce qu'on appelle monstre chez nous, c'est quelque chose que l'on ne maîtrise pas, que l'on croit avoir vu mais que nous n'avons pas vu*» lance Linda Piazza qui s'intéresse à la thématique du magico-religieux depuis plus d'une trentaine d'années. Celle qui est spécialiste de la question différencie la «*tradition*», et les «*êtres*» que l'on peut rencontrer dans «*les contes ou l'imaginaire*».

Ce sont peut-être les êtres les plus effrayants de la tradition corse: la Squadra d'Arozza, un cortège ou plutôt une procession de morts habillés tout en blanc. Cette procession de spectres déambule de nuit, cierge en main. «*Ce sont des confrères*» explique Rumanu Giorgi. Effrayants par leur nombre et leur aspect fantomatique, leur but, si vous êtes sur leur passage, mais on vous conseille de fuir dès que vous les voyez, est de vous tendre un cierge qui se transforme en os, synonyme de mort prochaine.

Des morts qui viennent rendre visite aux vivants et des vivants qui se griment en morts, en cette période de fin octobre et du début novembre, c'est une vieille histoire, attestée depuis des siècles.

«*C'est une période où les armées spectrales reviennent sur Terre. Nous, nous avons retenu Halloween et Sant 'Andria, mais tout le mois de novembre est jalonné de ces quêtes symboliques qui symbolisent la communion entre le monde des vivants et le monde des morts. On la retrouve le premier novembre avec «*a burrasca di i morti*» explique Rumanu Giorgi. C'est la tempête qui accompagne le retour des morts. Le mois de novembre est un mois de passage entre une saison et l'autre, mais aussi un mois de changement d'état. Pour la Sant'Andria*, on met l'accent sur le côté social. Mais à l'origine, probablement à l'ère pré-chrétienne, les gens se grimaient de noir pour matérialiser le cortège des morts qui revenait sur terre.*»

Autre créature qui hante la Corse, a strega, la sorcière, qui sera très probablement cette année, l'un des déguisements les plus populaires d'Halloween. «*Si la Corse a échappé à l'Inquisition, se réjouit Linda Piazza, les sorcières sont bien présentes dans les traditions insulaires. Dans les histoires, nous voyons la sorcière comme quelqu'un d'âgé et de très laid mais cela peut être quelqu'un de très jolie qui peut se transformer en oiseau, en malacella [chouette] ou encore en objet*». Comme toute bonne sorcière qui se respecte, la sorcière corse est ici pour envoyer des mauvais sorts, détourner les personnes du droit chemin et évidemment avaler des enfants comme on peut le voir dans les différentes cultures partout sur la planète. Linda Piazza précise tout de même que la sorcière est «*idiote*» et c'est «*ce qui permet de la combattre*».

Celle qui étudie la tradition magico religieuse en Corse explique que la population la confond souvent, bien à tort, avec la «*signatora*». Une personne que les habitants allaient et vont toujours voir de nos jours pour se faire enlever l'ochju [le mauvais



Photo Christophe Giudicelli

Que ce soit le soir de l'Halloween ou de la Sant'Andria, le fond reste inchangé: «Un moment de vol symbolique et consenti.»

œil) ou encore soigner des brûlures, grâce à des prières.

Le bestiaire des créatures magiques prend aussi racine dans la tradition agro pastorale insulaire. Les oiseaux comme la malacella et la corneille sont synonymes de mauvais augure. On retrouve également «une créature mi-animal mi-homme, avec des pieds de bouc et une tête d'homme, qui se promène dans les troupeaux des bergers». Impossible de ne pas voir ici les attributs du diable. Afin de le combattre, explique Linda Piazza, «les bergers accrochaient sur leurs enclos des têtes de sangliers pour l'effrayer ou y déposaient des objets en fer comme des fers à cheval, le fer étant un matériau qui éloigne le mal». Cette créature apparaît surtout dans les régions pastorales entre autres le Niolu ou la Casinca et la figure mi-homme mi-animal a toujours cours aujourd'hui, notamment dans le sud de la Corse où pour certaines fêtes, des masques y ressemblent étrangement, précise Linda Piazza.

Les fantômes ne sont pas non plus en reste avec i fuletti, qui apparaissent sous leurs manifestations les plus connues comme le déplacement d'objets ou encore par des apparitions dans un miroir. Particularité des esprits, ils «se rencontrent souvent à proximité des cours d'eau» note Linda Piazza. Pour Rumanu Giorgi, cela explique pourquoi les confrères, lors des processions y jettent une pierre plate en passant devant, pour conjurer le sort.

Et la citrouille dans tout ça? Halloween ne serait pas l'Halloween sans sa célèbre citrouille. Mais, fait moins connu, la Jack-o'-lantern a son pendant en Corse, ou du moins l'avait, dit Rumanu Giorgi. «C'est un fruit de saison. Nous avons un témoignage de Prete Filippi. Le premier novembre, dans le village de Tox, les enfants et les adultes faisaient le tour du village avec à «morta secca». C'était un mât avec à son sommet une courge évidée et une bou-

gie à l'intérieur. On faisait le tour du village de manière silencieuse et lorsqu'on rencontrait quelqu'un on disait «Parla Anima Cristiana», et il fallait répondre sinon on se faisait tirer dessus et il y a eu des morts. C'est d'ailleurs pour cela que la tradition a été abandonnée.»

Aujourd'hui, plus de morts, mais que ce soit le soir de l'Halloween ou de la Sant'Andria; le fond reste inchangé, selon Rumanu Giorgi: «C'était aussi un moment de vol symbolique et consenti. Les enfants allaient chez les gens pour voler de la nourriture, surtout des denrées alimentaires. Novembre, c'est un mois où l'on est exposé au froid et les plus faibles exposés à la mort. Si tu ouvres la porte, le cortège va te souhaiter l'abondance, si tu n'ouvres pas tu auras un sort, «a ghjastema» qui s'attaque à l'abondance et à la fertilité. Un peu comme trick or treat.»

Des traditions, des créatures, des peurs que l'on retrouve sur notre île, en plein cœur de l'automne au moment d'entamer la rude saison hivernale, des histoires qui se transmettent de génération en génération ou changent en fonction des diverses influences. Un imaginaire et une connexion avec le monde de l'au-delà que les hommes font revivre durant cette période de l'année depuis la nuit des temps: «C'est un phénomène qui est également dans l'air du temps. Nous vivons dans un monde cartésien. Cela permet aux gens de s'évader et de se reconnecter avec un imaginaire perdu. Ces croyances sont liées à la terre, à la nature. On vivait dans un temps où quand des gens travaillaient dans la forêt ils avaient la certitude d'être au milieu d'un tout. C'est un autre rapport au temps, à l'espace et aux croyances» conclut Rumanu Giorgi. ■

Christophe GIUDICELLI

*le 30 novembre

SE FAIRE PEUR AU CINÉMA AVEC LES MONSTRES



Photo Christophe Giudicelli

Pour l'Halloween quoi de mieux que de regarder un petit film d'horreur, afin d'aller avec l'ambiance anxiogène du moment?

Nicolas Stanzick est journaliste, historien du cinéma, auteur et spécialiste du cinéma fantastique. Il était l'invité du 38^e festival d'Arte Mare dont la thématique était les « Monstres ».

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

D'où viennent les monstres que l'on voit au cinéma et quand sont-ils apparus ?

Les monstres au cinéma, c'est depuis toujours! Les monstres et le cinéma, ça va de pair. Il y a une cinégenie évidente propre aux monstres. Très rapidement, dès George Méliès, on filme des monstres, des créatures et on va dans le domaine de l'imaginaire et du merveilleux. Il y a eu des monstres au temps du muet, au temps du cinéma expressionniste allemand et dès que le cinéma est devenu parlant, on a remis en scène les monstres du temps du muet. Dracula de Tod Browning a succédé au Nosferatu de Murnau. L'un des créateurs du cinéma Thomas Edison, avait déjà fait sa propre version de Frankenstein.

Qui sont les monstres au cinéma ?

On pourrait avoir une définition classique qui viendrait de la mythologie ou de la littérature. Si on s'en tient à la littérature, il y a la littérature gothique, et il faut citer Frankenstein, Dracula, Dr Jekyll and M. Hyde, L'homme invisible, Le loup-garou. En même temps, toutes ces figures ont des ramifications plus lointaines. Si on prend l'exemple de Dracula, les vampires existent de tout temps. On en trouve dans l'Antiquité, chez les Aztèques. C'est une figure universelle, la représentation d'un certain rapport à la mort.

Les monstres changent-ils avec le temps ?

Nous les reformulons toujours. Si nous prenons la série des Frankenstein et des Dracula des années 1930, au début ce sont de vrais films d'horreur qui font peur, qui marquent très fortement les esprits. Par la suite, de crossover en crossover nous avons eu La fille de Dracula, La fiancée de Frankenstein. Puis au bout d'un moment on a fini par mélanger les monstres, ça a donné, Dracula qui se bat contre la créature de Frankenstein qui elle-même se bat contre le loup-garou qui a des problèmes contre l'homme invisible. C'est tombé en décadence et à partir des années 1940, ce pan du cinéma américain ne fait plus peur du tout et est devenu un sujet de comédie. Mais à la décennie suivante, quand en Angleterre la Hammer se décide à retourner des Dracula et des Frankenstein, elle va essayer de proposer une adaptation moderne. L'utilisation de la couleur, d'un érotisme sulfureux car sanglant. C'est une dimension plus adulte dans le traitement des mythes qui est plus en phase avec la société de l'époque. Un avant-goût de la révolution Pop, de mai 68 et l'irruption du rock and roll. Le jeune public perçoit un film tel que le Cauchemar de Dracula [1958] comme un appel à l'orgasme. C'est conspué par les adultes. Tous les 10 ou 20 ans, il y a une nouvelle version, c'est toujours la même histoire mais on ne la comprend pas de la même manière car elle est adaptée au public de l'époque. C'est la permanence des mythes.

Dans les années 1970 et 1980, on a des personnages comme Jason, Freddy Kruger. Comment sont-ils apparus ?

Ce sont des évolutions par rapport aux mythologies classiques. Il y a deux figures qui manifestent vraiment ce passage de témoin entre deux époques. Celle du zombie réinventée par George Romero et celle de Leatherface dans Massacre à la tronçonneuse. Ce qui est intéressant dans les zombies de George Romero, c'est que de prime abord nous sommes en rupture totale avec l'esthétique du gothique anglais. Chez Romero, on est dans le noir et blanc, caméra à l'épaule, on est dans le naturalisme le plus dur, presque dans une attitude documentaire. On dirait un film d'actualité au Vietnam, ou une émeute raciale aux États-Unis. On est en prise avec l'époque. Mais en même temps que cette rupture esthétique, il y a énormément de liens avec la dernière évolution en date. Si on prend la créature de Frankenstein, filmée à la fin des années 1950 et incarnée par Christophe Lee, on est dans une espèce de zombie pulsion animée par l'anthropophagie. Leatherface, ça va être la même chose et en

même temps, il y a des liens avec les mythologies classiques. Il fait penser à la traditionnelle créature de Frankenstein. Une créature, un enfant dans un corps de géant, embarrassé par son corps et par le regard des autres. Il y a une scène où il commence à découper sa porte d'entrée à la tronçonneuse et sa famille l'engueule! Il y a l'aspect physique, le fameux masque de chair est un écho au masque de Frankenstein. Il y a toujours cette idée de reformuler les choses dans l'actualité. Les monstres des slasher, Jason etc, c'est un peu la même chose. Pour les réalisateurs, c'est leur manière de se saisir de tout ça.

Mais au fait, c'est quoi un monstre ?

Il y a l'évidence : quand on a une créature difforme expressionniste, c'est une évidence visuelle. La définition la plus juste du monstre est presque théorisée par la mise en scène du Dracula de Terence Fisher. Dans la présentation de Dracula, on s'attend à voir une créature effrayante, on voit une silhouette dans l'escalier et là, on a le visage de Christophe Lee, un beau jeune homme aristocratique. Puis après on a une seconde présentation, avec du sang qui coule sur les lèvres. La définition du monstre c'est une dualité irrésolue. C'est le double. Ça défie la notion de normes, mais surtout ça ouvre la possibilité d'une définition extrêmement large, englobe les monstres physiques humains et non humains et permet d'aller jusqu'au fou, au serial killer ou jusqu'à HAL de 2001, l'Odyssée de l'espace qui est un robot humanisé. Le monstre est aussi un miroir déformant. On est tous des monstres potentiels. Entre ce qu'on doit faire et ce que nous aimerions faire secrètement.

Le monstre au cinéma doit-il avoir une apparence bien particulière ?

Il n'y a pas de règles, mais l'idée de silhouette monstrueuse est très importante, je crois. C'est quelque chose qui frappe immédiatement l'imaginaire. Quand on parle de Nosferatu, on voit une grande silhouette, un crâne chauve, des mains et des ongles longs. Cela nous renvoie à l'origine du cinéma. L'idée de la silhouette monstrueuse, c'est comme l'idée de la silhouette burlesque. Charlot est une silhouette qui fait rire, un monstre c'est une silhouette qui nous fait peur.

D'où vient cette fascination du public pour les monstres ?

Cela permet de nous interroger sur notre propre dualité et de nous poser la question de nos propres fantasmes. C'est quelque chose à la fois de cathartique et de fascinant, d'enrichissant qui pose des questions sur la nature humaine.

Le cinéma d'épouvante a souvent été censuré ou fait polémique. C'est un cinéma qui gêne ?

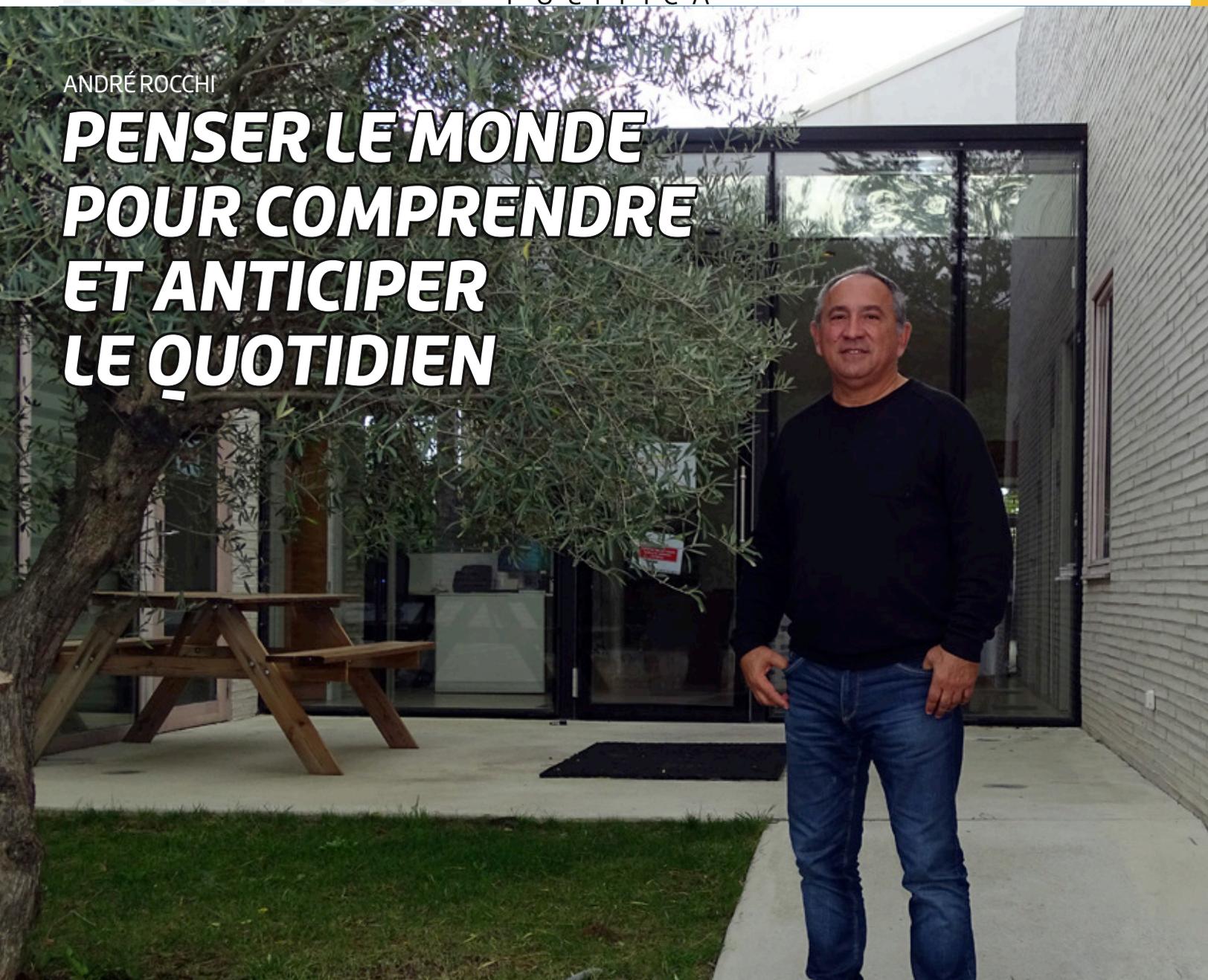
Cela a été l'enjeu dans les années 1960, lutter contre la censure et les interdictions, ça a été le début des séances de minuit, des festivals. C'est un cinéma qui est subversif. Les ligues de vertu et les habituels amateurs de censure, et il y en a encore aujourd'hui, ne sont plus les mêmes, mais ils sont au moins aussi redoutables et ne peuvent pas supporter ces films-là. Quand on fait l'expérience des Deux visages du Dr Jekyll de Terence Fisher, on fait l'expérience de sa propre dualité et c'est insupportable pour tous les discours puritains. Dans la mécanique, l'essence même du genre est subversive dans le sens où le récit fantastique est le récit du plus grand désordre imaginable. C'est le récit d'un désordre dans l'ordre rationnel des choses. Ce n'est pas étonnant que les libertaires et les anarchistes se soient saisis de ce genre-là et que les surréalistes aient chanté les louanges de Fantomas.

À quoi pourrait ressembler le monstre au cinéma dans 20 ans ?

Gageons que ce sera une énième reformulation de Dracula, ou Frankenstein mais d'une manière inattendue et imprévisible! ■

ANDRÉ ROCCHI

PENSER LE MONDE POUR COMPRENDRE ET ANTICIPER LE QUOTIDIEN



« Aucune carte du monde n'est digne d'un regard si le pays de l'utopie n'y figure pas » écrivait Oscar Wilde. En ces temps anxiogènes alliant crise sanitaire, désastres climatiques et crise d'identité générant des aberrations de comportement, la réflexion est essentielle et l'utopie salvatrice. Cette réflexion, fondatrice d'un demain plus humain, c'est celle que porte André Rocchi, maire de Prunelli di Fium'Orbu, médecin et spécialiste des maladies émergentes. Mais, au-delà des idées, c'est leur mise en pratique qu'il souhaite décliner à la mesure du territoire.

« Il faut réfléchir sur l'avenir du monde pour le comprendre et l'anticiper, remarque André Rocchi. Nos territoires ne sont pas exclus de cette réflexion générale sur l'avenir commun. Nous sommes entrés, depuis la révolution industrielle, dans l'Anthropocène, une nouvelle époque géologique marquée par l'influence croissante de l'être humain sur son environnement global. Nous nous trouvons face à une pression évolutionniste qui s'applique aux populations et nous pousse vers un inexorable changement. Cette évolution nous mènera soit à un effondrement de la société soit, si on est capable d'adaptation, vers une société nouvelle par une mutation douce évitant les drames des révolutions. Mais elle ne peut se faire sans une évolution de nos pensées au plan individuel et sociétal. Nos pesanteurs sont génératrices des drames que nous vivons: le réchauffement climatique, la mondialisation et les difficultés économiques qui en découlent, la pression virale née

de la contrainte sur l'environnement, les nouveaux modes de communication et les nouvelles problématiques identitaires provoquant des réactions aussi terribles que l'assassinat de Samuel Paty. »

Une réflexion, une ligne directrice qui guide son action de terrain. D'autant qu'au plan local, ces lourdeurs globales ont un effet concret: « Pour ce qui est des changements climatiques par exemple, avec notre littoral, notre étang et nos fleuves (Prunelli et Abbatescu) nous en constatons directement les effets. Mais la pesanteur d'une conception pyramidale du pouvoir, avec ses politiques générales dictées d'en haut, confisque au territoire sa capacité de penser sa propre évolution et sa propre adaptation. Pour préserver nos installations et notre bâti notamment, on ne nous donne d'autre solution que le « repli stratégique ». Il n'est pas toujours possible ni même envisageable. Si nous avions une liberté de proposition, une capacité d'adaptation, nous pourrions présenter des solutions innovantes

« Apprendre aux enfants qu'ils sont dans la continuité d'une histoire et se doivent de conserver la mémoire du passé pour faire face au choc de civilisation permet d'élaborer le monde de demain. »



ou de bon sens qui, sans nuire à l'environnement, sauraient nous protéger. Le problème se pose concernant les rives du Prunelli qu'il faudrait aménager, ou bien l'étang, qui faute d'être curé finira par disparaître. Notre région n'a rien à voir avec la Beauce ou la Brie. Or une même réglementation s'applique partout de la même manière, comme si la géographie n'avait pas d'incidence. Sans une possibilité de déclinaison raisonnable en fonction des territoires, comment ces législations pourraient-elles correspondre à nos besoins? La CdC n'est d'ailleurs pas exempte de cette lourdeur. Nolens volens, même la nouvelle majorité a «copié» le schéma de l'Etat central. Nous en avons un exemple avec le Padduc: en pleine agglomération de Casamozza, une parcelle de bord de route, enclavée entre une zone urbanisée et un bois, n'est pas aménageable en un parking et en quelques petites boutiques qui serviraient à tous, alors qu'elle est à l'abandon et qu'il ne peut y avoir aucune autre forme d'exploitation.»

La réflexion globale s'applique aussi à la pression sur l'environnement et à la dépendance alimentaire. Pourtant, là encore s'invitent les lourdeurs d'une société qui n'est pas prête à mettre en œuvre ce qu'elle prescrit pourtant: «Nous servons 2000 repas de restauration collective, entre établissements scolaires, Esat (centre d'aide par le travail), Ehpad, etc. Nous voulons travailler à partir de la production locale. Mais, pour éviter toute rupture et effet de saisonnalité, il faut envisager l'installation de serres. Nous souhaitons l'appui de l'Odarc, de la Chambre d'agriculture, etc. d'autant que cette opération permettait également de proposer des activités inclusives aux personnes travaillant au sein de l'Esat. Nous avons essayé de nous inscrire dans un projet alimentaire de territoire, il n'a pas été jugé prioritaire. Nous verrons comment appliquer notre projet en nous recentrant sur la commune, mais que de dossiers et d'administratif pour y parvenir!» Toujours lié à l'environnement, il y a l'inévitable problème de la gestion des déchets: «Encore les lourdeurs: nous sommes face à 5 ans d'inaction de l'Office de l'environnement. Le centre d'enfouissement de Prunelli fermera définitivement en 2023. Nous avons fait un travail de proposition par filières et avons demandé à l'Adec d'être partenaire pour la mise en place, sur la commune, de différentes solutions. Mais nous sentons déjà le poids du centralisme régional. Notre idée était de récupérer et traiter les plastiques transparents pour en faire des matériaux recyclables pour Corstyrene. Si la production corse n'était pas suffisante pour que la filière soit efficace, la Sardaigne aurait pu abonder. Nous avons aussi proposé d'utiliser les cartons d'emballage pour fabriquer des pots et gobelets destinés aux pépinières afin de réduire l'utilisation de plastiques polluants. Nous avons une étude complète. Cependant, il semble qu'on se dirigera vers des unités sur

Bastia et Ajaccio... Si notre solution n'est pas retenue, nous aurons apporté notre pierre à l'édifice. Ce ne sont que des exemples, mais notre commune, qui subit, fait des efforts pour montrer ce qu'on peut mettre en œuvre dans le cadre d'une économie circulaire.»

Dans cette agglomération de 3600 âmes, une des plus pauvres de Corse, se pose également – mais comme dans bien d'autres endroits et l'actualité récente en est un terrible exemple – la question du lien social. Elle est essentielle: «Via la mondialisation s'opère une énorme pression d'homogénéisation des populations. Les nouvelles technologies y contribuent grandement: enfants, adolescents (mais leurs parents aussi) sont vampirisés par leurs smartphones. Or, il y a nécessité de penser notre évolution dans cet emballement de l'Anthropocène et seule la notion essentielle d'identité permet à l'individu de garder sa spécificité et de transmettre la pensée d'un présent et d'un à venir». Il semble bien que dans le «village global», les individus ne peuvent être «lissés» et rendus au seul état d'atomes anonymes uniquement aptes à consommer. «Notre monde est fait d'interactions sociales où les êtres ont un nom, sont situés quelque part et ont une fonction. La famille, l'école et la société sont les trois éléments qui construisent le désir d'humanité. Quand ils sont fragilisés, on se trouve face aux dérives que nous connaissons, souligne le médecin. Apprendre aux enfants qu'ils sont dans la continuité d'une histoire et se doivent de conserver la mémoire du passé pour faire face au choc de civilisation permet d'élaborer le monde de demain. Quand elle est profondément comprise, la notion d'identité ne peut conduire à se poser comme étant supérieur aux autres. Elle nous amène à faire accepter nos différences comme on accepte celles d'autrui. Nous ne sommes qu'un chaînon dans une vaste chaîne, et sans solidarité, il n'y a pas de société harmonieuse. Ma génération a une énorme responsabilité dans ce pari où le référentiel de la morale ne doit pas être brandi en permanence. Ce qui est bon et ce qui ne l'est pas apparaîtra de façon naturelle. Seule la notion de respect mutuel et plus encore, la notion d'amour, peut présider à cette harmonie indispensable. «Aime et fais ce que voudras» disait St Augustin. N'est-ce pas un précepte des plus sages?»

Des valeurs humanistes certes, mais ne relèvent-elles pas de l'utopie? «Si c'est une utopie, on ne doit pas lui tourner le dos, estime André Rocchi. Nous sommes passés d'un monde de la valeur absolue (celui de la maîtrise du feu, de la boussole, etc.) au monde de la vitesse. Et depuis les années 1980, nous ne sommes plus dans la vitesse, mais dans l'accélération. Qui dit accélération dit G, et qui dit G dit choc. En réponse, nous avons des produits en phase avec ces nouvelles contraintes: ce sont les algorithmes, de plus en plus performants et présents. N'avons-nous pas mieux à construire?» ■

Claire GIUDICI

LE SPECTACLE VIVANT À L'HEURE DU COUVRE-FEU



Illustration d'après photo DR

Le 23 octobre, le couvre-feu a été étendu à la Corse. Une décision qui a conduit exploitants de cinéma, responsables de salles de spectacle et organisateurs d'événements culturels à se réorganiser ou parfois à jeter l'éponge.

A lors que salles de cinéma et lieux de diffusion culturelle avaient relancé leur programmation et leurs activités, l'annonce d'un couvre-feu à 21h, étendu à la Corse à compter du 23 octobre, est venue compliquer la donne. Les cinémas tels que le Régent, à Bastia ou L'Ellipse à Ajaccio ont presque aussitôt réajusté leur grille horaire. Il est vrai qu'il est plus simple de reprogrammer un film qu'un spectacle vivant. C'est pourtant ce que beaucoup responsables de lieux de diffusion se sont employés à faire au plus tôt, en reportant, à chaque fois que c'était possible, les représentations à un horaire plus avancé. À Bastia, Catherine Graziani, directrice de La Fabrique de Théâtre a ainsi indiqué vouloir faire «*tout son possible pour décaler les horaires de spectacles*» ou «*programmer les samedis, les dimanches*». Au Centre culturel Anima, à Prunelli-di-Fiumorbu, la rentrée s'était déroulée aussi bien que possible compte tenu de la situation, avec un nombre accru d'inscriptions aux différents ateliers de pratique artistique et une bonne gestion du déroulement de ces activités, dans le respect des règles de prudence, avec cela dit une fréquentation des spectacles en baisse «*mais pas catastrophique, compte tenu de la réduction de la jauge*, précise son directeur Olivier Van der Becken. *Bien évidemment, les rencontres voire repas avec les artistes, les moments d'échanges à la fin du spectacle, bref tout ce qui participe aussi du spectacle vivant, est désormais impossible*». Là aussi, on a choisi de s'atteler à une réorganisation. Redéployer certains ateliers pour adultes qui se tenaient en soirée, c'est en théorie faisable, à condition de trouver des locaux disponibles pour les nouveaux créneaux possibles, par exemple. Avancer l'heure d'un concert ou d'un spectacle, très bien, mais les artistes locaux qui viennent se produire, a fortiori lorsqu'ils sont semi-professionnels, peuvent-ils regagner leur chez-eux et le cas échéant circuler peu après le couvre-feu en faisant valoir un déplacement d'ordre professionnel qui permet de déroger à l'interdiction de circuler après 21 h ou faut-il les héberger sur place? «*Depuis septembre, on n'a pas toujours*

les réponses aux questions qu'on a pu poser, notamment, que ce soit de la part de la préfecture ou de l'Éducation nationale, sur l'accueil des scolaires. Le couvre-feu rajoute une couche à une situation déjà compliquée, on s'adapte au mieux, mais si les mesures se durcissent, le spectacle vivant sera encore un des secteurs les plus éprouvés». Une inquiétude que partage Marie-Jeanne Nicoli, directrice de l'Aghja, à Ajaccio. «*Pour une jauge réduite de 50%, on ne constatait pas de baisse de fréquentation et nous n'avons pas eu de problème d'organisation. Le couvre-feu nous a conduits à avancer des spectacles à 18h30 et à en reporter quelques-uns, mais il semble que de nouvelles annonces soient à venir et je crains des difficultés supplémentaires, dit-elle. L'Aghja étant désormais Fabricca culturale, nous accueillons des résidences de création, qui se déroulent en journée, ce qui permet de maintenir une vie, une activité. Et il est vrai que les mesures de soutien mises en place peuvent permettre de tenir le choc, mais la puissance publique ne pourra pas suppléer indéfiniment. Par ailleurs, si la culture est un secteur économique important, on voit que ce qui relève du plaisir, du loisir est aujourd'hui jugé secondaire. Difficile, dans ce contexte, d'avoir des perspectives, d'être dans une motivation dynamique et de travailler sereinement à la préparation de la prochaine saison.*»

À l'espace Charles-Rocchi de Biguglia, si les différents ateliers de pratique artistique sont maintenus, dans le respect des gestes barrières, on a temporairement jeté l'éponge s'agissant du volet spectacles: «*Il est impossible de poursuivre les programmations dans les conditions que nous connaissons: la scène a des contraintes particulières*, explique son directeur Alain Gherardi. *Il est difficile de changer l'horaire d'un concert ou d'un one-man show, d'autant que les habitants de la région travaillent et ne sont en général de retour chez eux qu'autour de 18h30. À contrecoeur, nous avons décidé avec Jean-Charles Giabiconi, le maire, et François Leonelli, adjoint à la culture, de suspendre nos programmations jusqu'au 6 décembre*». ■ Claire GIUDICI & Elisabeth MILLELIRI



CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 22/10/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : GIORDANO CAROLINE
Siège : 6 Bis Rue César Campinchi, 20200 Bastia
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital : 2000 euros
Objet : Objets de décoration, petit mobilier, prêt à porter, maroquinerie, bijoux, savons, huiles essentielles, salon de coiffure, esthétique.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Mme Caroline GIORDANO demeurant 12 Boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia
La Société sera immatriculée au R.C.S. de BASTIA

Pour avis,
La Présidente.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/10/2020, il a été constitué une EURL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
CHTI CORSICA PATRIMONIUM
Objet social : Le conseil en affaires tant pour les particuliers que pour les entreprises. L'activité d'agent commercial sur des ventes immobilières dites " à réméré ". L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.
Plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Siège social : Hameau de Penti, 20230 SANTA REPARATA DI MORIANI. **Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.
Au capital de : 1500 €. **Gérance** : Mme BOURY Christine demeurant 12 rue d'Aire-sur-la-Lys, 62990 OFFIN.

N° 03



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 25/09/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : MARC'ANDRIA **Objet social** : La société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés ou autres garanties nécessaires. Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société. **Siège social** : Camporellu, Résidence I Mucchji, appartement 4, 20245 Galéria. **Capital** : 1000 € **Durée** : 99 ans **Gérance** : Mme SKAWIK Pola Sophie, demeurant Le Parc de l'Hippodrome I J K, 65 Route de l'Hippodrome, bâtiment K, 13100 Aix en Provence, Mme SLAWIK Jeanette, demeurant Camporellu, Résidence I Mucchji, appartement 4, 20245 Galéria **Clause d'agrément** : Toute opération ayant pour but ou pour résultat, le transfert entre toutes personnes existantes, physiques ou morales, de la propriété d'une ou plusieurs parts sociales, si ce n'est entre associés, ou entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants, doit être autorisée par une décision des associés statuant à l'unanimité. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/10/2020, il a été constitué une SARL dénommée :
BTP OLMETO
Siège social : Vetricella, 20113 Olmeto.
Sigle : BTPO. **Capital** : 100€. **Objet** : travaux de btp, sous-traitance, achats ventes de marchandises dans le domaine. **Gérant** : M FLORIANI illona, Vetricella, 20113 OLMETO. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing établi à AJACCIO en date du 21 octobre 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : 2 CONSTANTIN,
SIEGE SOCIAL : 2 Rue Docteur Dell Pellegrino, Alban, Bât B, Ajaccio (Corse)
OBJET : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros
GERANCE : Monsieur Constantin, Pierre TORRE, demeurant 2 Rue Dr dell Pellegrino, Espace Alban, Ajaccio (Corse),
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio
Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 06

CM MARCHINI

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Chez Madame Mazzoni Marie-Ange, 1 rue Saint Joseph 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13 octobre 2020, à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : CM MARCHINI
Siège social : Chez Madame Mazzoni Marie-Ange, 1 rue Saint Joseph, 20200 Bastia
Objet social : L'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Coline, Gaïa RACLOZ demeurant Fond Cabre, 97120 Saint-Claude, France ;
Et Monsieur Matthieu, Ange, Toussaint MARCHINI, demeurant Fond Cabre, 97120 Saint-Claude, France sont nommés sans limitation de durée.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/10/2020, il a été constitué une SCI dénommée :
MONTANA
Siège social : Lieu-dit Vado, 20230 SAN-GIULIANO **Capital** : 10000 €
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
La mise à disposition à titre gratuit de tout ou partie des biens et droits immobiliers de la société au profit des associés pour assurer leur logement.
Toutes opérations financières, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation. **Gérance** : M FAURE Pierric demeurant 10 rue Poncelet, 75017 PARIS 17 ;
Mme VAN DESSEL Nicole demeurant Zemstbaan, 70B, 2800 MECHELEN, Belgique **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 08/10/2020, il a été constitué une S.A.R.L. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FKBE Industries
Objet social : Activité de support technique pour la réalisation, l'encadrement et la gestion de projets.
Siège social : U Russellu - Col de Fogata - 20220 Corbara.
Capital : 2.000 €. **Durée** : 70 ans.
R.C.S : Bastia - **Gérant** : Monsieur Franck BELLERINI demeurant U Russellu - Col de Fogata à L'ILE-ROUSSE.

N° 09

MAZZOLO NATURA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Chjosura 20230 San Nicolao

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAN NICOLAIO du 1er octobre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MAZZOLO NATURA
Siège : Lieu-dit Chjosura, 20230 San Nicolao
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : L'acquisition d'un ensemble immobilier pour exploiter des appartements, des bungalows et tout autre immeuble meublés, la gestion de son personnel, l'entretien et la maintenance des locaux et outils nécessaires, la prise en charge des prestations annexes (tel que l'accueil, le nettoyage des locaux, le petit déjeuner ...) et développements itinérants au métier.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Ange François VENTURINI, demeurant Lieu-dit Chjosura - App 1 - Hameau de Perimetre, 20230 San Nicolao.
Directeur général : Madame Anne Catherine VENTURINI, demeurant Lieu-dit Chjosura - App 1 - Hameau de Perimetre - 20230 San Nicolao.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Sant Andria d'Orcino du 01/10/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : CINARCA
Siège social : Lieu-dit Melo, 20151 Sant Andrea d'Orcino
Objet social : Location en meublé, Location nue
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Franck-Bruno VIAU, demeurant Lieu-dit Melo, 20151 Sant Andrea d'Orcino
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 02 octobre 2020 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : J M A

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 10000 Euros

SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit Cotone, 20117 Eccica-Suarella

OBJET : Création, développement et commercialisation d'applications et de sites web sécurisées pour mobiles, smartphones, tablettes et dérivées

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17 des statuts. Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés.

CAPITAL : 10000 euros

PRÉSIDENT : Mr Julien, Dominique, Marc ANTONIETTI, demeurant Villa A Capanella, chemin d'Erabajola, Finosello, 20090 Ajaccio

DIRECTEURS GÉNÉRAUX : Mr Pierre-Jean, Mauro POLI, demeurant Lieu-dit Cotone, 20117 Eccica-Suarella ; Mr Thomas, Jean, André LEANDRI, demeurant Lieu-dit U di Ceppu, 20133 Ucciani, Mr Maxime COMELLI, demeurant Chemin de Biancarello, Immeuble Le Baliasier 2, 20090 Ajaccio.

IMMATRICULATION : Au RCS d' Ajaccio
Pour avis,

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 23/10/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : JYM INVEST

Siège : 7, Résidence A Murella, Rue du Commandant Quilici, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital : 1000 euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jean-Yves MARCELLESI demeurant 7 Résidence A Murella, Rue du Commandant Quilici, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au R.C.S. d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

S.C.I. PILA

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social : Le Stiletto

Route de Mezzavia - BP 528

20186 Ajaccio

Siège social : Le Stiletto - Route de Mezzavia - BP 528 - 20186 Ajaccio

Forme sociale : Société Civile Immobilière,
Objet : Acquisition de tous immeubles situés en France

Capital : 2000 euros
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Gérant : Monsieur Jean Marc ISTRIA, demeurant la Crucciata, 20166 Pietrosello et Madame Sophie ISTRIA, demeurant 481 Av Marie Bozzi, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna.
RCS d' Ajaccio.

Pour avis.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

SAS " CORSICA FRESH'LOC "

Siège : Impasse des Cerisiers - 20290 Borgo

Objet : La location de caisses frigorifiques et de bennes

Durée : 99 années
Capital : 100 euros

Président : Monsieur Christian DAIDERI demeurant hameau de Bravone - Villa n° 2 à 20230 Linguizetta

Directeur Général : Monsieur Jérémy RAFFAELLI demeurant Impasse des Cerisiers à 20290 Borgo
Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Yves RAYBAUDO, notaire associé de la SCP Maîtres Yves RAYBAUDO Cyril COURANT Jean-Christophe LETROSNE Notaires Associés, titulaire d'un Office Notarial à AIX-EN-PROVENCE (Bouches du Rhône) Hôtel du Poët, Haut du Cours Mirabeau, en date du 23/10/2020, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

FLEURS DU MARQUIS

Siège social : Lieu-dit Chiosa, Poggiole, 20151 Sant'Andrea-d'Orcino

Capital social : 1.000 €

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location, ou encore la mise à disposition d'un associé, à titre gratuit, de tous biens et droits immobiliers et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément notamment les meubles meublants.

Durée : 99 ans.

Cession des parts sociales : Agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérance : Mme Lucette FRASCANI demeurant 479, avenue Jean Dalmas, Le Clos Archimbaud, 13090 AIX EN PROVENCE, et Mme Christel ARNARDI demeurant 383, avenue Marx Dormoy, 13530 TRETIS

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10/09/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAN MARCELLU

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros

SIÈGE : Résidence CASINCA, Route d'Orezza, 20213 Penta di Casinca

OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant ; Agrément des associés représentant les 3/4 du capital social
PRÉSIDENT : Monsieur Pierre VITANI, demeurant 35 Lotissement CARDICCIA, Folelli, 20213 Penta Di Casinca,
DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Stéphane LAPINA, demeurant : 4 Boulevard PAOLI, 20200 Bastia.
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/10/2020, il a été constitué une Société Civile dénommée :

SAVIU

Siège social : Résidence Leredu, Immeuble Zéphyr b, Cours Lucien Bonaparte, 20000 Ajaccio
Capital : 760.000 €

Objet : Toutes opérations, pour son compte, d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toutes natures et de toutes entreprises.

Gérant : M. MIQUEL Henri, Dominique
Résidence Leredu, Immeuble Zéphyr B, Cours Lucien Bonaparte, 20000 Ajaccio
Cession des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément des associés et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Prunelli Di Fiumorbo du 22/10/2020 a été constituée une SASU nommée :

FUN ORIZONTE 2

Objet : Locations de véhicules nautiques et terrestres location divers matériels

Capital : 100 € **Siège social** : U Santinu voie ferrée, Abazzia, 20243 Bastia

Durée : 99 ans **Admission aux assemblées - Vote** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Président : M. Philippe MARTINEZ, U Santinu, voie ferrée, Abazzia, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SAS " CASTIFER "

Siège : Hesperides Center - 20215 Vescovato

Objet : L'exploitation de laverie automatique en libre service, la vente de produits et accessoires de nettoyage, le service de livraison

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Président : Madame Marie, Laurence, Mélanie MICAELLI épouse TORZUOLI demeurant Lotissement Le Verger des Oliviers - n° 11 - Lieu-dit Petracolo à 20215 Vescovato

Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 19/10/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

LE CEDRE ROUGE

Siège social : ZI MURSTONE, 20137 PORTO-VECCHIO **Capital** : 1000 € **Objet social** : LA REALISATION DE TRAVAUX DE MENUISERIE BOIS ET PVC **Président** :

M POITEVIN FREDERIC demeurant LD PRECOJO, 20137 PORTO-VECCHIO élu pour une durée illimitée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' AJACCIO.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 15/10/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

H-TAG LA BALANÇOIRE

Siège social : Route de Bastia - Lotissement Suarttaccia - Sainte Lucie de Porto Vecchio - 20144 ZONZA **Capital** :

5000,00 € **Objet social** : Les services d'aménagement d'espaces extérieurs [entre autres, les parcs, jardins et terrasses] pour les particuliers et les professionnels, notamment par

l'implantation de gazons synthétiques et la fourniture d'ameublement d'extérieur. **Gérance** : Mme Laetitia LUCCHESI demeurant Route de Bastia - Le Cavu - Sainte Lucie de Porto-Vecchio 20144 - ZONZA **Durée** : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS d' AJACCIO.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/10/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

ZAKA3

Siège social : Lieu-dit Chiochia - 20167 Alata

Capital : 100 €

Objet : Acquisition, gestion et location de patrimoine immobilier

Gérant : M. Tiendrebeogo Youssouf Lieu-dit Chiochia, 20167 Alata

Cession des parts sociales : Libre

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d' Ajaccio

Immatriculation : Au RCS d' Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à MACINAGGIO, du 23 juillet 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Moyens
Dénomination sociale : HELICHRYSÉ
Siège social : Espace Santé, Capu Biancu, Résidence Annonciade, 20248 Macinaggio

Objet social : La mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres, ainsi que les opérations nécessaires à l'exercice des activités médicales et paramédicales
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 150 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Laurence, Françoise, Régine ANTONINI (épouse MATTEI), demeurant Lieu-dit La Magninca, [Haute-Corse] TOMINO

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions aux conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et toutes autres personnes physiques ou morales non associée ; Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/10/2020 il a été constitué une SAS dénommée :

EMPIRE RIVE SUD

Siège social : 09 allée du Maquis Michelangeli, 20138 Coti-Chiavari

Capital : 1.000 €

Objet : Activités de marchand biens ; Tous lotissements de terrains préalablement à la réalisation et à la vente des constructions ;

L'acquisition de terrains destinés à l'édification de tous bâtiments tels qu'habitations collectives ou individuelles en vue de leur vente ;

La construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions ;

L'acquisition, l'administration, la gestion, la vente et la location de tous immeubles bâtis ;

Président : M. CRABU Antoine, Joseph, Raphaël 09 allée du Maquis Michelangeli, 20138 Coti-Chiavari

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 23/10/2020, il a été constituée une SAS dénommée :

LE BISTROT KENNEDY

Siège social : Avenue du Président KENNEDY, 20090 AJACCIO Capital : 100 €

Objet social : Restauration traditionnelle, salon de thé
Président : M PINNA Julien demeurant Les Collines du Ricanto, Route du VAZZIO, 20090 AJACCIO élu pour une durée de Indéterminé.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATION GERANT

N° 26

FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE
MEDITERRANEE BASTIA
"FIFM BASTIA"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 437.800 euros
Siège social : 1, Rue Nd De Lourdes
20200 Bastia
810666172 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 21/10/2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean-Luc WILLIGENS de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 01/11/2020 et a nommé en qualité de nouveau gérant M. MEINDL Stephan, demeurant Rce Amaryllys - Bt D - 20200 Ville de Pietrabugno, pour une durée illimitée à compter de cette même date.

Pour avis, La Gérance.

N° 27

EXTREME SUD TRAVAUX

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Poretta Di Ciaccione
Ent Lot 9, Pont de L'oso, 20137 Lecci
832 620 702 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Sabrina HUGUES de ses fonctions de gérant à compter du 30/06/2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 36 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Madame Sabrina HUGUES a été supprimée.

Pour avis,
La Gérance.

N° 28

CAP 2B

SC au capital de 1.000 €
Siège social : Clinique Maynard
rue Marcel Paul - 20200 Bastia
RCS Bastia 445273360

Par décision des associés du 23/10/2020, il a été décidé de nommer Mme Maynard Lizy demeurant 15, rue Jean Bologne, 75016 PARIS en qualité de Gérant en remplacement de M Maynard Ivan, à compter du 23/10/2020. Modification au RCS de BASTIA.

N° 29

CORSE CHIMIE INDUSTRIE

SARL au capital de 75.420,07 euros
Siège social : Z.A. Petre Turchine
R.N. 193 - Valrose - 20290 Borgo
345 005 532 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/05/2020, l'associée unique prends acte de la démission de M. Laurent LANFRANCHI, de ses fonctions de co-gérant à compter du 01/05/2020. Les fonctions de M. Paul Antoine LANFRANCHI sont maintenues.

Pour avis, La Gérance.

XILANDER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 €
Siège Social : Haut du Village
20226 Occhiatana
451.876.247 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 14/10/2020, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Antoine DAMIANI, de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour. Un exemplaire du PV de l'AGO sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 31

SCI « Casa Di Petra »

SC au capital de 410.000 €
108, Chemin des Hauts de Grisy
78450 Villepreux
RCS Versailles 532 484 185

Aux termes du PV d'AGE en date du 20/10/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social au LD Cartarana, 20169 BONIFACIO.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Monsieur Xavier WINDAL et Madame Marie WINDAL restent gérants de la société.

La durée de la société court jusqu'au 23/05/2110.

L'objet de la société est l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers.

La société sera radiée du greffe de VERSAILLES et immatriculée au greffe d'AJACCIO.

N° 32

SCI 25 AVENUE DES BRETAGNES

Société Civile Immobilière
Au capital de 310.996 Euros
R.C.S Bognigny n° 387 532 864

L'assemblée générale du 09/10/2020 a transféré le siège social à effet du 09/10/2020 : Ancien siège : 9 rue de l'Epoque - 93220 GAGNY - Nouveau siège : Casasuprana - 20270 MATRA.

N° 33

AVVENA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence Sampiero
Bâtiment D - Route d'Arca
20137 Porto-Vecchio
832 541 296 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée AVVENA au capital de 1000 euros immatriculée au RCS d'AJACCIO 832 541 296 a décidé de transférer le siège social de RÉSIDENCE SAMPIERO, BÂTIMENT D, ROUTE D'ARCA, 20137 PORTO-VECCHIO au 2, Rue du Général LECLERC, 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 01/10/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La présidente.

PASTEUR 6,

SCI au capital de 800 €
Siège social : 65, rue Pasteur
39110 Salins-les-Bains
502 529 605 RCS Lons-Le-Saunier

Le 15/07/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social au 10 Alpana di Vetta, Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 01/10/2020 ;
Objet : L'acquisition, la location, la construction et l'aménagement de tous biens immobiliers Gérance : Cyril UETT-WILLER, 10 Alpana di Vetta, Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO. Radiation au RCS de LONS-LE-SAUNIER. Inscription au RCS d'AJACCIO.

N° 35

PSYNOSE CENTRE DE FORMATION

SARL à Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège : Immeuble Morgane
Centre Epione - Le Polygone
Montesoro - 20600 Bastia
528527245 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 13/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au PIAZZA RINALDU CORSU, 20221 CERVINE. Mention au RCS de BASTIA.

N° 36

ESPACE ELEC

SAS au capital de 200.000 euros
Siège social : Le Rond-Point
Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio
412 628 323 RCS Ajaccio

MODIFICATIONS

En date du 22 octobre 2020, le Président de la société a décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Michel Ange, 20167 AFA et ce à effet du 01 octobre 2020.

Pour avis,

N° 37

SCI ALTA COSTA

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 10, Rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 849 874 821

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au QUARTIER TEPPA, 20119 BASTELICA. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 38

D INVESTISSEMENT

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 8, rue de l'Echiquier
75010 Paris
498 725 217 RCS de Paris

Le 22/10/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Sapare, 20138 COTI-CHIAVARI. Gérant : M. Gurban LEPAULE-DALAISE, lieu-dit Sapare, 20138 COTI-CHIAVARI. Radiation au RCS de PARIS et réimmatriculation au RCS d'AJACCIO.

MATERIAUX DE LA CONCA D'ORO

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000.00 €
Siège social : Poretto
Chez Monsieur Jean Jacques Aitelli
20222 Brando
850 248 352 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2020, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 30 septembre 2020, de BRANDO 20222 (Haute-Corse) Poretto Chez Monsieur Jean Jacques Aitelli, à C/O SAS ETABLISSEMENTS BRONZINI - Lieu-dit ERBAJOLO - RN 193 - 20600 BASTIA (Haute-Corse).

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à C/O SAS ETABLISSEMENTS BRONZINI - Lieu-dit ERBAJOLO - RN 193 - 20600 BASTIA (Haute-Corse).

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, Le représentant légal.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 40

YALU

Société Civile de Moyens
Au capital de 500 €
Siège social : 2, rue Favalelli
Chez M. Me Luciani Luc, 20200 Bastia
RCS 538 687 377 Bastia

L'AGE du 14/10/2020 a décidé de transférer le siège social au 9B LOTISSEMENT SAN MARTINU, rte du village, 20290 BORGIO.

Mention au RCS de Bastia.

N° 41

MANCINI FRERES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 21.750 €
Siège social : Lotissement Les Lièges
Route d'Arca - 20137 Porto-Vecchio
389 552 068 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 28/10/2020 :

- Transfert du siège social de la Société du Lotissement Les Lièges, route d'Arca, 20137 PORTO-VECCHIO, au Lieu-dit Mora Dell'Onda, 20137 LECCI.

En conséquence l'article n°4 du statut a été modifié.

- Suppression de l'établissement principal, numéro de SIRET : 389 552 068 000 22, situé 13 rue du Général de Gaulle, 20137 PORTO-VECCHIO.

- De fait, l'établissement secondaire, numéro de SIRET : 389 552 068 000 30, situé Quartier Poretta, RN Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO, devient établissement principal.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 42

SC MARINE POLYESTER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lotissement Pasqualini
ZI de Baléone
20167 Sarrola-Carcopino
879 449 296 RCS Ajaccio

L'A.G.E. réunie le 01/10/2020 a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de : La location, la vente, la réparation avec entretien de Quad, SSV, Moto et Jet ski, la vente d'accessoires et vêtements, pour Quad, SSV, Moto et Jet ski, la vente de véhicules neufs et d'occasions, à compter du 01/10/2020, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de modifier, à compter du 01/10/2020, l'objet social pour : Réparation et maintenance navale, Gardiennage, achat, vente, location gestion, remorquage de bateau de plaisance neuf ou d'occasion, la location, la vente, la réparation avec entretien de Quad, SSV, Moto et Jet ski, la vente d'accessoires et vêtements, pour Quad, SSV, Moto et Jet ski, la vente de véhicules neufs et d'occasions, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de remplacer à compter du 01/10/2020 la dénomination sociale "SC MARINE POLYESTER" par "SC MECA LOISIRS" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 43

"CORSE ENTRETIEN CHAUFFAGE CLIMATISATION"

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de : 38.112,25 Euros
Siège à : 20600 Bastia
Avenue de la Libération
Immeuble Le Béarn
345 129 449 R.C.S Bastia

Du PV des décisions de l'associée unique du 30/09/2020, il résulte que M. Jean-Marc EYSSAUTIER, Commissaire aux comptes suppléant, dont le mandat venait à expiration, n'a pas été renouvelé dans ses fonctions et n'a pas été remplacé.

Le mandat de la société ORIGA GROUP, Commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé pour une durée de trois années dans le cadre d'une mission d'audit légal petites entreprises.

Pour Avis, Le Président.

N° 44

SAS VILLATA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège : Sari - 20145 Sari-Solenzara
849 855 739 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 20/10/2020, il a été décidé de :

- Nommer Directeur général Mme SU-SINI ÉP COLOMBANI Marie Ange, Sari, 20145 SARI-SOLENZARA en remplacement de GAROTTA Laurent suite à sa révocation.

Mention au RCS d'Ajaccio.

AJACCIO BATTERIES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
Résidence Lieu-dit Michel Ange
20167 Afa
808579304 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du même jour, la dénomination sociale ACCUS PLUS CORSE par AJACCIO BATTERIES et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ; et, de transférer le siège social du Résidence A Funtana Bat D, La Rocade, 20166 ALBITRECCIA au lieu-dit Michel Ange - 20167 AFA à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 46

SOCIETE FROMAGERE CORSE

Société en Nom Collectif
Au capital de 16.000 €
Siège social : Lieu-dit Micoria - Poretta
Route de Pineto - 20290 Lucciana
393 001 524 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 23 juin 2020, l'assemblée générale a nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE - IFEC, SA, 82B Rue de Paris - 92100 Boulogne-Billancourt - 622 022 424 R.C.S. Nanterre. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis.

N° 47

"RINA"

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de : 1.200.000 Euros
Siège à : 20600 Bastia
Avenue de la Libération
Immeuble Le Béarn
492 170 212 R.C.S Bastia

Du PV de l'AGOA du 30/09/2020, il résulte que la SARL CONSEIL EXPERTISE COMMISSARIAT devenue ORIGA GROUP, Commissaire aux comptes titulaire et M. Jean-Marc EYSSAUTIER, Commissaire aux comptes suppléant, dont les mandats venaient à expiration, n'ont pas été renouvelés dans leurs fonctions et n'ont pas été remplacés.

Pour Avis, Le Président.

N° 48

SAS COACH'IN SUCCESS

SAS au capital de 5.000 €
Siège social : Pôle de Suartello II,
Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio
522 873 280 RCS Ajaccio

Le 21/10/2020, l'AGE a décidé de changer la dénomination sociale qui devient :

SAS CONSEIL COACHING CORSICA à compter du 27/10/2020.
Modification au RCS d'Ajaccio.

PRECIOS COM

Société Anonyme
Au capital de 630.000 €
Siège social : Punta d'Oro
20137 Porto-Vecchio
437 973 258 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire du 30 Septembre 2020, la collectivité des actionnaires a pris acte de l'arrivée à échéance des fonctions des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, savoir :
- la SAS AMV AUDIT ET COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes titulaire,
- la SARL MOREL AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant,
et de leur non renouvellement, la Société PRECIOS COM ne relevant plus de l'obligation d'avoir des Commissaires aux Comptes.

N° 50

AVIS

« Suite à AGE du 01.10.2020, la SCI SERRAMA, capital 100 €, siège Résidence Terra Marina, Bancarello, 20169 BONIFACIO, Rcs Ajaccio 882.346.513 a : Changé sa dénomination pour : « Société Foncière des Murs Commerciaux » et constaté la démission de M. Antoine AMADEI de ses fonctions de co-gérant, non remplacé ».

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 51

CORSICA ENERGIA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 3000,00 €
Siège social :
10, Lot. Magnificu di Borgu
Strada Vechja - 20290 Borgo
880 978 333 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2020, il résulte que :

Le capital social a été augmenté d'une somme de cent vingt-cinq mille [125.000] euros, pour être porté de trois mille [3.000] euros à cent vingt-huit mille [128.000] euros, par souscription en numéraire.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 52

GOZZI CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
Capital : 7500 Euros
Ramené à 3760 Euros
Siège social : Lieu-dit San Giovanni
Piscia Rossa - 20167 Appietto
R.C.S. : Ajaccio B 479 440 646

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 1er octobre 2020, que le capital de la Société a été réduit de 3740 Euros par voie de rachat et d'annulation de 374 actions. Le capital a ainsi été ramené de 7500 Euros à 3760 Euros. Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, La Présidence.

N° 53

MANIJOFRE

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1905€62
Siège social : route de Rogliano
Macinaggio - 20248 Rogliano
348 579 582 RCS Bastia

**CONSTTATION DE LA
REDUCTION DE CAPITAL**

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 12/09/2020 et du Président en date du 14/10/2020 constatant l'absence d'opposition formée dans le délai légal de 20 jours par des créanciers sociaux, le capital social a été réduit d'une somme de 1905€61 pour le ramener de son montant actuel de 3811€23 à 1905€62 par rachat et annulation de 25 actions.
Les articles 7 "Apports" et 8 "Capital social" des statuts ont été modifiés en conséquence :

* Ancienne mention :

Capital social : 3811.23 Euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 1905.62 Euros

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

**CHAMBRE
DES REDRESSEMENTS**

N° 54

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 18-1281

EXTRAIT

Par jugement du 12 Octobre 2020, le Tribunal prononce l'Impécuniosité de la procédure de Liquidation Judiciaire, alloue à la SELARL BRMJ, 1500 euros, à l'égard de :

Association Les Voies Urbaines
ayant son siège social
C/ Melle Nicoli Marti - Le Valmy
Bt 19A - Cité Aurore - 20600 Bastia

Pour extrait : Le Greffier.

N° 55

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 15-1596

EXTRAIT

Par jugement du 12 Octobre 2020, le Tribunal prononce la Clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Christiane Franceschetti
épouse Bourgeois, ayant son
siège social Quartier Cabanella
CD 47 Rte d'Asco - 20218 Moltifao

Pour extrait : Le Greffier.

N° 56

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 18-1201

EXTRAIT

Par jugement du 12 Octobre 2020, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Association Groupement d'Action
Locale des Deux Massifs Capicorsu,
prise en la personne
de son représentant légal
ayant son siège social

Maison Communale, 20232 Oletta

Forme : Association

Juge Commissaire : Monsieur ALBA-
REDE, Juge Commissaire Titulaire et
Mme LANFRANCHI OTTO BRUC, Juge
Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

L.D Canale - 20600 Furiani

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 57

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 19-593

EXTRAIT

Par jugement du 12 Octobre 2020, le Tribunal prononce l'Adoption d'un Plan de Redressement par voie de continuation sur 10 annuités, à l'égard de :

Sandrine Delavau, épouse Cotte,
ayant son siège social
23 Lot U Colombu,
20250 Corte (Haute-Corse)

Pour extrait : Le Greffier.

N° 58

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 17-271

EXTRAIT

Par jugement du 12 Octobre 2020, le Tribunal prononce l'Impécuniosité de la procédure de Liquidation Judiciaire et alloue 1500 euros au Mandataire Judiciaire à l'égard de :

SCI Guglielmacci, et son gérant
Noël Guglielmacci,
ayant son siège social
Avenue de l'Uruguay, 20260 Calvi

Pour extrait : Le Greffier.

N° 59

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 20-535

EXTRAIT

Par jugement du 12 Octobre 2020, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Serge Girard, ayant son siège social
Place du Village
20235 Canavaggia

Date de cessation des paiements :

12 Octobre 2020

Juge Commissaire : Monsieur ALBA-
REDE, Juge Commissaire Titulaire et
Mme LANFRANCHI OTTO BRUC, Juge
Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ

L.D Canale - 20600 Furiani

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 60

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 18-914

EXTRAIT

Par jugement du 12 Octobre 2020, le Tribunal prononce le caractère impécunieux de la procédure de Liquidation Judiciaire, et alloue 1500 euros au Mandataire Liquidateur, à l'égard de :

Association Cullettivu Corsic Avvene
prise en la personne de son
représentant légal ayant son
siège social 27 Résidence Le Critère,
20290 Lucciana

Pour extrait : Le Greffier.

N° 61

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 17-1443

EXTRAIT

Par jugement du 12 Octobre 2020, le Tribunal prononce la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif à l'égard de :

Grégory Manenti, ayant
son siège social Résidence Listinco,
Bât B, Lieu-dit Cateraggio
20270 Aléria

Pour extrait : Le Greffier.

N° 62

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 18-1313

EXTRAIT

Par jugement du 12 Octobre 2020, le Tribunal prononce le caractère impécunieux de la procédure de Liquidation Judiciaire, alloue 1500 euros à la SELARL BRMJ, à l'égard de :

Syndicat d'Initiative Intercommunal de
la Castagniccia, ayant son siège social
Maison des Services Publics
20229 Piedicroce

Pour extrait : Le Greffier.

N° 63

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 13-527

EXTRAIT

Par jugement du 12 Octobre 2020, le Tribunal prononce la Clôture pour insuffisance d'actif ainsi que l'impécuniosité de la procédure de Liquidation Judiciaire alloue 1500 euros à la SELARL BRMJ à l'égard de :

S.C.I. E Case Calvese,

ayant son siège social Casa di Macao,
Lotissement Les Collines, 20260 Calvi

Pour extrait : Le Greffier.

**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

N° 64

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Poseidon [SAS]

540, Avenue du 9 Septembre
"Créa Express"

20240 Ghisonaccia

Activité : Fabrication de vêtements

RCS Bastia : B 809 184 336, 2018 B 317

Date de cessation des paiements :

07/08/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Corsica System Automotive
"CS Automotive" [SARL]
Clos Jean-Marie
Chemin du Macchione
20600 Bastia

Activité : Conception, réalisation, vente et location de matériels électroniques
RCS Bastia : B 823 918 156, 2016 B 680
Date de cessation des paiements : 20/10/2020

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Bonvent [SARL]
"Pizza Trente"

263 Avenue de la Libération
20600 Bastia

Activité : Fabrication et livraison de pizza à domicile, petite restauration
RCS Bastia : B/490 887 825, 2006 B 269
A fixé la durée de ce plan à Huit (8) ans
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Maître Carre [SARL]
Lotissement Santa Lucia n°9
20600 Furiani

Activité : Plâtrerie, peinture, vitrerie, revêtement des sols, menuiseries, serrurerie
RCS Bastia : B 527 717 003, 2010 B 426
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Maltese Raymond
Centre Commercial - Zac Luccianella
20600 Furiani

Activité : Plaquiste
RM N° 398 841 221 [413 94 2B]
Date de cessation des paiements : 20/10/2020

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Tomasi Olivier Antoine
Lieu-dit Ambria - 20259 Olmi-Cappella

Activité : Maçonnerie
RM N° 488 203 753 [26.06.2B]
Date de cessation des paiements : 01/01/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/09/2020, la Cour d'Appel de Bastia a réformé le Jugement du Tribunal de Commerce de Bastia du 02/07/2019 prononçant l'interdiction de gérer pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

Monsieur Letapissier Benoit
6, Hameau de Thiron - 78980 Bréval
Gérant de la SARL GSM 78 Groupe
Structure Métallique
60 rue Chiassu Longu - 20215 Venozolasca

Activité : Structures métalliques - Installations électriques
RCS Bastia : B 490 672 094, 2014 B 543

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Société à Responsabilité Limitée
de Transformation Industrielle
de la Pierre - "Sati Pierre" [SARL]
Lieu-dit Golfi - 20233 Sisco

Activité : Travaux de carrière, travaux d'extraction

RCS Bastia : B 332 662 469, 85 B 81
Date de cessation des paiements : 12/06/2020

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



**ANNONCES
LEGALES**

vos contact : **Albert TAPIERO**
☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Puccioni Riccardo - Lotissement N°15
Rés Levole - Ld Levole Sottane
"Costa Verde Plomberie"
20230 Poggio-Mezzana

Activité : Plomberie, chauffage, climatisation, maçonnerie générale
RM N° 342 553 013 [108 99 2B]

RCS Bastia : A 342 553 013, 88 A 448
(Fabrication de pâtes fraîches au Centre Commercial Albitreccia, 20600 Bastia Lupino)

Date de cessation des paiements : 10/10/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/10/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

A.S BTP [SARL]
Lieu-dit Valorse - Allée 743
Les Chênes
20290 Borgo

Activité : Travaux de maçonnerie générale, bâtiment et travaux publics
RCS Bastia : B 500 934 153, 2007 B 450

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**AVIS DE CESSION
BRANCHE D'ACTIVITE****INSERTION - CESSION
DE BRANCHE D'ACTIVITE**

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marc FRANCESCHI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 5 octobre 2020, enregistré à BASTIA, le 22 octobre 2020, réf : 2020N00459, l'activité de "fabrication à caractère artisanal de biscuit et autres produits secs, sucrés ou salés" a été cédée par :

La Société dénommée S.A.S. L'AUTHENTIQUE, Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à VENZOLASCA [20215], Immeuble Sant Anghjulu, RN 193, identifiée au SIREN sous le numéro 750.414.187 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A : La Société dénommée BISCUITERIE L'AUTHENTIQUE, Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à BORGIO [20290], Strada Vecchia, identifiée au SIREN sous le numéro 881.450.423 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

L'activité de "fabrication à caractère artisanal de biscuit et autres produits secs, sucrés ou salés" exploité à VENZOLASCA 20215, Immeuble San Anghjulu, et pour laquelle le CEDANT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 750414187.

Le cessionnaire est propriétaire de la branche d'activité rétroactivement à la date du 1er Octobre 2020.

L'entrée en jouissance a eu lieu rétroactivement le 1er octobre 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (55.000.00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (43.000.00 EUR),
- au matériel pour DOUZE MILLE EUROS (12.000.00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2020.038***Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse*

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatifs à la maintenance, réhabilitation et entretien des installations thermiques et aérauliques des Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

Lieux de livraison : Port de Bastia et d'Île-Rousse

Durée de l'accord cadre : 1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV : Accord cadre de Fourniture et service
50 73 00 00 - 1/Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'assurer la maintenance préventive des installations et notamment les opérations suivantes :

Contrôle, nettoyage et désinfection des filtres des ventilos-convecteurs, Mesures isolement moteurs, Contrôle, nettoyage et désinfection des filtres des caissons et des évaporateurs, Contrôle et nettoyage des bouches de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.), Purge ventilos-convecteurs et radiateurs, Point de consigne régulation et température fluides, Charge frigorigène suivant saison, Nettoyage condenseur groupe frigorifique, Nettoyage des modules internes et externes.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.2, R.2162-4 -1°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Port de Bastia

Minimum annuel : 10.000,00 H.T. Maximum annuel : 150.000,00 € H.T.

Lot N°2 : Port de l'Île-Rousse

Minimum annuel : 5000,00 H.T. Maximum annuel : 80.000,00 € H.T.

L'avis concerne un de l'accord cadre

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 120, 125

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et fi-

nancière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années,

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures : Le 09 novembre 2020 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* de leurs garanties financières,

* de leur capacité technique,

* de leurs compétences et moyens professionnels,

* de la liste des services effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Prix [50%] : Apprécie à l'aune de :

- Prestation maintenance préventive annuelle :

- Prestation de maintenance corrective :

- Valeur technique [50%] : Apprécie à l'aune de :

- Pertinence des moyens et de la méthodologie mis en œuvre pour la maintenance préventive :

* Pertinence des moyens humains et matériels de l'entreprise :

* Pertinence des moyens et dispositions mis en place en matière de développement durable :

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2020.038

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/ 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 21 octobre 2020

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 21 octobre 2020

N° 76

**COMMUNE D'ERSA**

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Identification de l'organisme passant le marché :

Commune d'ERSA - 20275 ERS

Objet du marché : AAPC pour maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du réseau d'eau potable sur le territoire communal.

Date de publication du marché : 03-08-2020

Date limite de réception des plis : 03-09-2020

Date jugement des offres : 14-09-2020

Montant du marché : 154.950 € HT

Attribution du marché à la : CABINET BLASINI

Date d'envoi à la publication du présent avis : 23-10-2020

Le Maire, T. MICHELI

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**AVIS DE MARCHÉ**

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

Fournitures

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Zonza.

Correspondant : DYCKE Benoit.

Mairie annexe - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Tél : 04-95-71-53-78/Télécopieur : 04-95-71-49-18

Courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr

Adresse internet : <http://www.zonza.fr/>.Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.zonza.fr/>.

Objet du marché : Fournitures de mobilier de bureau pour la commune de Zonza

Caractéristiques principales :

Fournitures de mobilier de bureau pour la commune de Zonza

Quantités (fournitures et services), nature et étendue [travaux] : Marché à bon de commande pour du mobilier de bureau à hauteur de 60.000 euros HT et 15.000 euros HT pour des fauteuils et sièges pour une durée de 2 ans

Refus des variantes.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 04 Novembre 2020 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAPA2020005

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 Octobre 2020.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Commune de zonza

Correspondant : DYCKE Benoit - Mairie annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

tél. : 0495715380

courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

EXPROPRIATION PAR L'ETAT, POUR CAUSE DE RISQUE NATUREL MAJEUR DE CRUE RAPIDE, DE BIENS SITUÉS DANS LES MARINES DU FIUM'ALTO, COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

DUREE DES ENQUÊTES

[arrêté préfectoral n° 2B-2020-10-05-002 du 5 octobre 2020] :

2ème insertion,

Pendant 32 jours consécutifs, du lundi 26 octobre 2020 au jeudi 26 novembre 2020 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune Penta di Casinca :

* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation par l'Etat, pour cause de risque naturel majeur de crue rapide, de biens situés dans les marines du Fium'Alto ;

* l'enquête parcellaire en vue de délimiter les immeubles devant être expropriés.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS :

* Mairie de Penta di Casinca.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 27 juillet 2020] :

Madame Aurélie VADELLA, expert agricole et foncier, expert près la cour d'appel de Bastia, recevra le public en mairie de Penta di Casinca, selon les modalités suivantes :

* lundi 26 octobre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;

* lundi 9 novembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00 ;

* jeudi 26 novembre 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Monsieur René ANDOLFO, retraité, ancien inspecteur des finances publiques, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [04 95 36 96 27].

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Penta di Casinca.

Durant cette période, la consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer.

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le jeudi 26 novembre 2020, date de clôture de ces enquêtes.

Ces dossiers pourront également être consultés sur un poste informatique en mairie pendant toute la durée des enquêtes, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

[www.haute-corse.gouv.fr].

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2142>

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Penta di Casinca, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse. La déclaration d'utilité publique et la cessibilité des biens, ou leur refus, interviendront par arrêté préfectoral, dans le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, et dans le délai de validité de la déclaration d'utilité publique pour la cessibilité. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

RÉSULTAT DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Cté Cnes de l'Alta-Rocca.

Correspondant : PERETTI SUZANNE,

BP 07 - Rue Sorba - 20170 LEVIE,

Tél. : 04-95-78-47-93,

Télécopieur : 04-95-78-44-77.

Courriel : juridique@alta-rocca.com [malito:juridique@alta-rocca.com]adresse internet : <http://alta-rocca.com> [<http://alta-rocca.com>]Adresse internet du profil d'acheteur : <http://alta-rocca.com> [<http://alta-rocca.com>]

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel d'offres : 18-11111

Objet du marché : Réhabilitation et extension de l'ancienne gendarmerie de Levie : mission de CSPS.

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée.

A l'attention de : nom du titulaire / organisme :

Qualiconsult Sécurité,

Maison MAZZONI

RN 193 - CASATORRA

20620 Biguglia

Montant [H.T.] : 7640 euros.

Sous-traitance : Non.

Date d'attribution du marché : 23 Mars 2020.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 Octobre 2020

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le 17 DECEMBRE 2020 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

Lot 1 : SUR LA COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI [Haute-Corse]

Figurant au cadastre sous les références AH 1071-1045 sur laquelle est édifée une bâtisse d'une surface habitable d'environ 185,52 m2 dénommée « VILLA EUGENIE »

Mise à prix : 80.000,00 €

Lot 2 : SUR LA COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI [Haute-Corse]

Figurant au cadastre sous les références AH 489-1072 sur lesquelles est édifée une bâtisse d'une surface habitable d'environ 186,14 m2 dénommée « VILLA LES AULNES »

Mise à prix : 80.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 18.11.2020 de 11h à 12h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tél : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE LA CASALUNA,
SITUE SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 39

Commune de Gavignano

(projet poursuivi par la collectivité de Corse)

2ème insertion,

DUREE DE L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n° 349-2020 du 1er octobre 2020] :
Pendant 36 jours consécutifs, du vendredi 30 octobre 2020 au vendredi 4 décembre 2020 inclus, se déroulera, sur le territoire de la commune de Gavignano, une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale concernant le projet de reconstruction du pont de la Casaluna, situé sur la route départementale n°39, en application de l'article L.214-2 du code de l'environnement [travaux relevant des rubriques 3.1.1.0 et 3.2.2.0 de la nomenclature de l'article R.214-1 du même code].

SIEGE DE L'ENQUETE ET LIEU DE DEPOT DU DOSSIER :

* Mairie de Gavignano.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR [désigné par le PRÉSIDENT du tribunal administratif de Bastia, le 23 juillet 2020] :

Monsieur Paul-François GIACOBBI, ancien trésorier principal des finances publiques, recevra le public en mairie de Gavignano, selon les modalités suivantes :

* vendredi 30 octobre 2020, de 14 h 00 à 18 h 00 ;

* vendredi 20 novembre 2020, de 14 h 00 à 18 h 00 ;

* vendredi 4 décembre 2020, de 14 h 00 à 18 h 00.

Madame Lætitia ISTRIA, ingénieur en environnement spécialisé en traitement des eaux et déchets, a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant. Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Gavignano, dans le respect des gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 48 40 69).

Ce dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique en mairie de Gavignano, pendant la même période, le vendredi, de 14 h 00 à 18 h 00, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2152>

Les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Gavignano, et par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le 4 décembre 2020, date de clôture de cette enquête.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du président du conseil exécutif de Corse, rond-point du Maréchal Leclerc, 20405 BASTIA cedex (téléphone : 04 95 34 81 85).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Gavignano, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

Société Locale d'Epargne :

Corse Société Coopérative à capital variable Affiliée à la Caisse d'Epargne
CEPAC Banque coopérative,
Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance,
Au capital social de 1.100.000.000 euros
Siège social : Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille
775 559 404 RCS Marseille

INFORMATION SUR LE RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS SLE CORSE

Dans le cadre du processus de renouvellement de l'ensemble des conseils d'administration des Sociétés Locales d'Epargne (SLE), la SLE Corse informe ses sociétaires qu'un appel à candidature aux fonctions d'administrateur est ouvert du 22 octobre au 05 novembre 2020.

Les principaux critères statutaires et réglementaires de recevabilité des candidatures sont les suivants :

Être sociétaire et détenir au moins 20 parts sociales de la SLE ;

L'âge limite pour l'exercice des fonctions d'administrateur(trice) est fixé à 75 ans ;

Les sociétaires qui présentent leur première candidature au poste d'administrateur(trice) doivent pouvoir accomplir un entier mandat (6 ans) ;

Les administrateur(trice)s qui se représentent doivent être en mesure de pouvoir exercer 1/2 mandat (3 ans) ;

Ne pas être administrateur(trice) d'une SLE affiliée à une autre Caisse d'Epargne ;

Ne pas être salarié(e), dirigeant(e) ou administrateur(trice) d'un établissement de crédit n'appartenant pas au réseau Caisse d'Epargne ;

Pour les ancien(ne)s salarié(s) de la Caisse d'Epargne, ne pas candidater dans les 10 ans après le départ de l'entreprise ;

Ne pas exercer la profession d'assureur, de courtier en assurance ou de gestionnaire de fortune ;

Ne pas avoir, au delà d'une relation bancaire normale, des liens personnels et professionnels avec la Caisse d'Epargne et ses collaborateur(trice)s susceptibles de vous placer en situation de conflit d'intérêts ;

Ne pas être en faillite personnelle ou en liquidation judiciaire, ni en interdit judiciaire ou bancaire de chèques ;

Ne pas avoir été condamné(e) à une peine criminelle ou correctionnelle ;

La domiciliation de vos comptes doit être du ressort de la SLE pour laquelle vous souhaitez candidater.

Pour une demande de dossier de candidature, merci d'adresser un e mail à :

cepac.b.societariat@cepac.caisse.epargne.fr

Un dossier de candidature vous sera transmis par voie électronique.

Il devra être dûment complété, signé et retourné selon les modalités décrites dans le lien envoyé.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Les Assemblées Générales électorales se tiendront entre le 19 janvier et le 1er février 2021, date à laquelle le mandat des administrateurs expire.

Les nouveaux administrateurs seront élus pour une durée de 6 ans, leur mandat prendra fin le 1er février 2027.

Pour avis et mention Le conseil d'administration.

LE FOUR MURATAIS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège : 20239 Murato

535 080 048 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 7 août 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 7 août 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Pierre FLORI, demeurant à Murato [20239], pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Murato [20239]. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

110593-Pour avis,
Le Liquidateur.

U POGGIU

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Evisa

20126 Evisa (Corse)

430 177 907 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 20 janvier 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :
- Pierre-Paul CECCALDI, demeurant à EVISA (Corse), a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à EVISA (Corse) Evisa.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le liquidateur.

SCP «VINCENTI DEMARTINI»

Société Civile Professionnelle

de Chirugiens-Dentistes

Au capital social de 304.90 euros

Siège social :

6 Rue Sergent Casalunga

20000 Ajaccio

N° RCS : 328 972 641 Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 31 décembre 2019, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Mme

Jeanne DEMARTINI, demeurant au 6,

rue Sergent CASALONGA, à Ajaccio

[20000] et déchargé cette dernière de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

Pour avis,

DERNIERES MINUTES**Cabinet****PRADAL ET ASSOCIES**

32, Rue Hôtel des Postes,

Le Voltaire - 06000 Nice

Tél. 04 97 03 00 90

TRAVAUX PUBLICS DE HAUTE CORSE

SARL au capital de 1.000 €

Siège : Razetta de Belgodère

20200 Bastia-798534400 RCS Bastia

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13/01/2020 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2019. Liquidateur BELMUDES Marc, demeurant Route de l'aéroport, Lieu dit Mezzana, 20290 LUCCIANA.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, où sera adressée la correspondance et seront notifiés tous actes et documents.

Formalités au RCS Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 septembre 2020, à BASTIA [2020], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :
LUCCIANA FACADES

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet :

Tous travaux de maçonnerie générale, rénovation, et entretien en bâtiment, notamment en façades et assés. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Chez Mme GUALTIERI Danielle, Di Ceppo, Lieu-dit Suertolo, 20215 Vescovato.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Capital social : 3000 euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Madame Katia, Emmanuelle GUALTIERI, demeurant Résidence a Canonica, Bâtiment D, 20290 LUCCIANA.
Directeur Général : Monsieur Philippe, Joseph GUIDONI, Demeurant Route de l'Aéroport, Lieu-dit Crucetta, 20290 LUCCIANA.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS de BASTIA

Pour avis et mention,

N° 88

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par : La Société SARL LE THOR CLEVILLE, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est Route Supérieure de Cardo, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 399 926 013, représentée aux présentes par sa gérante Madame Christine VERSINI (épouse LIPPINI),

Baillieur,

Au profit de :

- Monsieur Emmanuel, Bruno POLI, Né le 29 juillet 1970 à BASTIA (2B), De nationalité française
Domicilié Allée des Fauvettes, lot les Collines, 20620 BIGUGLIA,
Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité ainsi déclaré,
Résident au sens de la réglementation fiscale

Locataire-gérant,

Pour une durée de location ayant commencé à courir le 1er mars 2019 pour se renouveler d'année en année par tacite reconduction.

Du fonds de commerce de restaurant sis exploité à BASTIA [2020] Route Supérieure de Cardo, connu sous le nom de « Le Vieux Chêne »

A pris fin le 31 mai 2020 par résiliation amiable, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 19 octobre 2020, dossier 2020 00033315 référence 2B04P31 2020 A 01390.

Pour unique avis signé,
Par Monsieur Emmanuel POLI,
Le locataire-gérant.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 octobre 2020, Mademoiselle Catherine Martine CASANOVA, en son vivant Retraitée, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA [2020] 6 chemin de la Marine Pietranera. Née à POGGIO DI NAZZA [2024], le 11 novembre 1926.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SAN-MARTINO-DI-LOTA [2020] [FRANCE], le 22 août 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julie-Anne PAOLETTI, notaire, soussigné, suppléant, désigné par jugement du Tribunal de Grande Instance de BASTIA, en date du 30 juillet 2015, renouvelé à nouveau par jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BASTIA en date du 30 juin 2020 à compter du 30 juillet 2020, pour remplacer dans ses fonctions Maître Antoine PAOLETTI, notaire à ROGLIANO [Haute-Corse], décédé, le 14 octobre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 90

SCI CAMPO,

SCI au capital de 7622,45 €

Siège social : route de la Marana

20600 Furiani

323 682 864 RCS Bastia

Le 04/10/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Georges RAF-FAELLI, 15 Bd du général de Gaulle, 20200 Bastia, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Bastia.

N° 91

AVIS DE CONSTITUTION

La SCI ANANDRELUCAS a été constituée. Capital : 200 € Siège : 7 Rue Felicien Marchi, 20100 Sartene
Objet : Acquisition, vente à titre exceptionnel, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Durée : 99 ans
Gérance : Bruno Joaquim Carvalho Martins, 7 Rue Felicien Marchi, 20100 Sartene. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. RCS : AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 19 octobre 2020, il a été constituée une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI BAZZICONI
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : Mille euros

Siège : 13 Avenue Maréchal Sébastiani - 20200 BASTIA

Objet social : Acquisition, construction, gestion, administration et exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers situés en France.

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 1000 euros

Gérant : M. Antony BAZZICONI

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour unique insertion,

La gérance.

N° 93

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Borgo, du 20 avril 2020, par la Société GTH sis Résidence Cala Bianca, 20290 Borgo, à la SAS Snack l'Hippocampe, sise à 20290 Borgo.

D'un fonds de commerce de Snack à l'enseigne "L'Hippocampe" sis et exploité Résidence Cala Bianca, 20290 Borgo, pour une durée de 7 mois à compter du 01/04/2020.

A pris fin par résiliation amiable le 31 octobre 2020.

Pour avis,

N° 94

Société SCARABEE

SARL au capital de 100 €

Siège social : Place du Village

20220 Monticello

RCS Bastia 822981726

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 16/10/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16/10/2020. Il a été nommé liquidateur Mme ORTICONI Magali demeurant place du village 20220 MONTICELLO et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

N° 95

LE FOUR MURATAIS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège : 20239 Murato

535 080 048 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 7/08/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pierre FLORI, demeurant à Murato [20239], de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

110595-Pour avis, Le Liquidateur.

U POGGIU

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Evisa

20126 Evisa (Corse)

430 177 907 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'Assemblée générale par une décision en date du 20 janvier 2020, après avoir entendu le rapport de Pierre-Paul CECCALDI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 97

AVIS

Suivant acte SSP en date du 16/10/2020,

M. Ranca François GUGLIELMACCI, demeurant Chemin Saint Antoine, 20260 CALVI, a donné à titre de location-gérance à M. Pascal SANTUCCI demeurant Le Rivoli - Route de Santore - 20260 CALVI, un fonds de commerce de Bar-Petite restauration sis et exploité Avenue de la République - Sainte Marie - Immeuble Reginella - 20260 CALVI, du 01/11/2020 au 31/10/2021. Renouvelable par tacite reconduction.

N° 98

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 09/10/2020 dans ICN, concernant la société L'ARBOUSIER.

Il y avait lieu de lire :

Par décision de l'AGE du 01/10/2020.

Il a été décidé de :

Démission du Co-Gérant M. AMARO CAPITAO Antonio Fernando.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 99

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 27/10/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LAMAGHJONI II

Objet social : L'acquisition par voie d'achat à l'associé ou à des tiers, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, la location et toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Siège social : 28 Rue du Commandant l'Herminier, Funtana Vecchia, 20137 PORTO-VECCHIO

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO

Gérance : SEVENDREASOIMEME, SAS au capital de 270 000 euros, ayant son siège social 66 Avenue des Champs-Élysées, Bureau 46, 75008 PARIS, immatriculée sous le n°838 939 627 au RCS de PARIS

Clause d'agrément : Toute cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou sous seing-privé. Les parts sociales de la Société ne pourront être cédées entre vifs en pleine propriété ou en usufruit ou en jouissance qu'avec l'agrément des associés.
Immatriculation : RCS Ajaccio

RELIGION

MGR DE GERMAY PROMU PRIMAT DES GAULES



Photo Diocèse d'Ajaccio

Le 20 décembre prochain, l'évêque de Corse prendra la tête de l'archidiocèse de Lyon, l'une des fonctions les plus prestigieuses de l'Eglise française. Une surprise pour celui qui fut ordonné évêque il y a 8 ans et demi à Ajaccio, et qui s'apprête à prendre la difficile succession du cardinal Barbarin.

« **J**e vous annonce que le Pape François m'a nommé archevêque de Lyon. C'est une lourde charge que j'ai accepté non pas en raison de mes capacités personnelles, mais vraiment dans la confiance de Dieu qui m'appelle. » Le 22 octobre dernier, après 8 ans et demi à la tête de l'évêché d'Ajaccio, Mgr Olivier de Germay annonçait son départ pour l'archidiocèse de Lyon. Une des charges les plus prestigieuses de l'Eglise française, dans laquelle il sera installé le 20 décembre prochain en la cathédrale Saint-Jean. Une annonce inattendue pour celui qui fut ordonné évêque le 14 avril 2012 à Ajaccio. Il faut dire que son nom était loin de figurer en tête de la liste qui circulait pour succéder au cardinal Barbarin, après sa démission le 6 mars. « C'est une immense surprise. Pas une seule seconde je n'avais imaginé qu'on me confierait ce diocèse. Je l'ai accueilli avec crainte, et en même temps avec confiance parce que j'ai la conviction que derrière l'appel de l'Eglise c'est l'appel du Seigneur, et que quand le Seigneur appelle, il donne la force », a-t-il confié avec humilité à la presse, quelques minutes après l'annonce officielle de sa nomination. « C'est une mission qui, à vue humaine, me dépasse de tous les côtés; c'est aussi et surtout un honneur de servir une Eglise riche d'une si longue tradition et d'une si belle vitalité », a-t-il encore dit avant de concéder: « Avec ce que l'on a appelé l'affaire Preynat, le diocèse de Lyon a traversé une épreuve douloureuse. J'ai eu l'occasion à Lourdes de rencontrer des personnes victimes d'abus sexuels. Je crois qu'il faut les entendre, il faut prendre la mesure du traumatisme qu'elles ont vécu, et des souffrances qui peuvent durer des années, voire parfois toute une vie et je voudrais en ce jour leur exprimer ma compassion. Je voudrais aussi leur dire que je poursuivrai à Lyon l'effort qui a été entrepris depuis plusieurs années pour que l'Eglise soit un lieu sûr. Il faut définitivement tourner le dos à une époque où on ne parlait pas de ces choses-là. Tout abus doit être signalé et toutes les mesures

nécessaires doivent être prises ». Homme au parcours hors du commun, Mgr De Germay a rencontré sa vocation sur le tard. Troisième d'une fratrie de cinq enfants, ce Tourangeau d'origine est ingénieur militaire, diplômé de la prestigieuse école de Saint-Cyr. Officier parachutiste, il a notamment servi en Afrique, en Irak ou encore au Koweït, et se destinait à faire carrière sous les drapeaux. Mais à l'âge de 30 ans, il fut saisi par ce qu'il qualifie « d'appel du Christ ». Après un séjour dans le désert, il traverse en effet une phase où il réfléchit beaucoup au sens de sa vie. Dans la foulée, renouant fortement avec sa foi catholique, à la Toussaint 1990, il effectue une retraite à l'abbaye de Fontgombault. C'est là qu'il a une révélation et que sa vie bascule. Celui qui n'avait jusqu'alors jamais pensé à devenir prêtre a une illumination. Il tourne dès lors le dos à ses projets de fonder une famille et entre au séminaire. Il sera ordonné prêtre le 17 mai 1998 dans le diocèse de Toulouse, où il occupera successivement les fonctions de vicaire puis curé de Castanet (1999-2006); aumônier diocésain des Guides de France (1999-2001); doyen de la zone « Banlieues-Sud » de Toulouse (2003-2006); vicaire épiscopal (2004-2012); curé de Beauzelle (2006-2012); professeur de théologie sacramentelle et de la famille à l'Institut catholique de Toulouse (2008-2012); et doyen de Blagnac (2009-2012). Avant d'être nommé évêque d'Ajaccio par Benoît XVI en 2012. Il est aujourd'hui le nouveau Primat des Gaules à seulement 60 ans. Humble et discret, Mgr de Germay assure aujourd'hui qu'il gardera pour toujours la Corse dans son cœur. Son emblème est d'ailleurs à jamais inscrit sur ses armoiries. « Ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'apprête à quitter l'île de Beauté, et je voudrais remercier les Corses pour leur accueil chaleureux, pour leur soutien, leurs prières et aussi pour leur patience. Je suis arrivé ici bien inexpérimenté, et pour une part ce sont eux qui m'ont appris le ministère d'évêque », a-t-il glissé en guise d'adieu à l'île. ■ **Manon PERELLI**

CYBERSÉCURITÉ

LES GESTES-BARRIÈRE: SUR LE NET AUSSI



Photo Stefan Coders • Pixabay

Aux côtés de son ami Dominique Peretti, Béatrice Ghorra organise depuis deux ans à Ajaccio le CyberDay Corsica, un événement entièrement consacré à la cybersécurité. Aujourd'hui, cette consultante en sécurité et cyber sécurité et enseignante à l'École de guerre économique à Paris, enjoint tout le monde à être conscient de l'importance d'avoir une bonne «hygiène» sur Internet, afin de lutter contre des attaques qui se multiplient.

Qu'est-ce que la cybersécurité?

C'est tout ce qui va être en relation avec la sécurité d'un poste de travail, d'une navigation sur Internet, et plus largement, tout ce qui concerne la sécurité numérique d'une personne. C'est comme les freins pour un véhicule. C'est cette couche supplémentaire qui va apporter la sécurité à toute la vie numérique d'un individu.

C'est un moment qui est peut-être charnière aujourd'hui pour faire connaître ce sujet puisque la crise actuelle a changé pas mal de choses en matière de cybersécurité...

Absolument. La crise a accéléré beaucoup de choses, mais juste avant nous avons vu un phénomène d'attaques ciblées, que ce soit contre des institutions ou des entreprises. On se rappellera du CHU du Rouen il y a un an. Juste après, des entreprises françaises sont tombées les unes après les autres. Aujourd'hui, c'est un sujet qui est plus d'actualité parce que ce sont des attaques de personnes malveillantes qui essayent de faire de l'argent; soit par opportunisme simple parce qu'ils voient une faille quelque part sur Internet, soit des attaques qui sont ciblées. Elles sont parfois le travail de ce que l'on appelle des états-nations, des activistes russes par exemple, qui ont été payés par un commanditaire et qui vont aller attaquer d'une façon ciblée en faisant beaucoup de recherches et d'investigations, pour aller trouver une faille. Pour ce faire, ils vont aller écumer les réseaux sociaux, voir ce qu'ils peuvent trouver sur le «dark net», et ils vont essayer de trouver le maillon faible pour pouvoir attaquer une entreprise.

Les attaques de ce genre se multiplient depuis ces dernières années; comment expliquez-vous le fait que ce phénomène soit en forte augmentation?

En fait, on a une boulimie de partage sur Internet. On partage tous nos vies, nos photos, et du coup, cela devient aujourd'hui de plus en plus facile de trouver un maillon faible pour aller attaquer une entreprise. Et le pourquoi derrière, c'est soit pour déstabiliser l'entreprise, la mettre à mal, soit des actions de sabotage où l'on peut impacter directement une chaîne de production. Si on prend le cas par exemple de l'entreprise Lise Charmel, une attaque a été perpétrée sur une de leurs usines de production, et ils ont dû déposer le bilan derrière parce qu'ils n'arrivaient plus à remédier à l'attaque. Cela coûtait trop cher de remettre les systèmes en fonctionnement nominal, et en plus ils se sont faits attaquer par la Cnil et ont dû payer une amende, parce qu'il y a eu une exfiltration de données personnelles. Aujourd'hui, ce genre d'attaques sont perpétrées par des personnes qui ne sont pas techniques du tout. Tous les outils qui sont utilisés se trouvent gratuitement sur Internet. Il suffit d'être un peu curieux et de suivre parfois juste des tutoriels sur internet. Et c'est ça qui est très flippant. C'est notre quotidien aujourd'hui en tant que spécialistes dans la cybersécurité. Et le confinement a exacerbé encore plus la problématique.

Pourquoi?

À partir du moment où les personnes se sont retrouvées chez elles, elles n'étaient plus protégées par le périmètre de l'entreprise. Le

«Le grand public est aujourd'hui l'audience qui doit être mise en avant pour ce genre de sensibilisation aux risques. On ne demande pas aux gens de devenir professionnels de l'informatique, mais il faut les sensibiliser à ce qu'ils partagent sur Internet, aux sites qu'ils consultent, à reconnaître un mail de phishing»



Photo DR

jour où le confinement est arrivé et où beaucoup de monde a basculé en télétravail, on s'est retrouvé avec beaucoup de gens qui n'avaient pas d'outils numériques pour continuer à faire leur travail d'une façon sécurisée. Ils se sont retrouvés avec leur PC personnel à accéder à des ressources de l'entreprise, et cela a été une manne géniale pour les attaquants! Déjà, les postes de travail que l'on a à notre domicile ne sont pas aussi sécurisés que ceux d'une entreprise. D'autre part, l'entreprise traite aussi de données confidentielles à accès restreint. Prenez par exemple un bilan comptable ou juste la liste de vos fournisseurs, c'est une liste qui n'a rien à faire sur votre PC personnel. Donc, le confinement a fait que certaines personnes ont dû traiter ces données-là sur leur PC personnel sans aucune sécurité, ce qui fait qu'un attaquant, au lieu d'aller cibler un grand bastion, a ciblé la petite personne qui était sortie de cette enclave-là. Et c'est parfois d'une simplicité déconcertante. Cela peut par exemple passer par un mail en rapport avec votre travail, dont la pièce jointe a été infectée avec un malware ou un virus.

Enfin, c'est un effet caché de cette crise sanitaire ...

Oui, car cela a exacerbé toutes les attaques. On a vu une courbe exponentielle des attaques ciblées en mars, qui a suivi un phénomène très géographique. On a commencé à voir la montée en puissance des attaques cyber notamment sur les particuliers au fur et à mesure des confinements des pays. Généralement, c'est passé par des mails de phishing envoyés aux gens. L'hameçonnage, c'est un filet à été jeté sur des milliers de personnes, et sur ce nombre au moins une centaine de personnes ont pu cliquer le lien. À partir de ce moment-là, les personnes malveillantes à l'origine de ce mail ont pu aller voir ce que contient l'ordinateur de la personne qui a cliqué, et se balader sur celui-ci. C'est alarmant de simplicité, parfois.

Est-ce qu'il existe aujourd'hui des moyens efficaces de se prémunir contre les attaques pour les entreprises?

La réponse, c'est un triptyque. Tout d'abord, il suffit de respecter une hygiène informatique basique. Un peu comme dans le monde sanitaire, il y a des gestes barrières à mettre en œuvre dans le monde informatique. Et à partir de là, on arrive à atteindre un niveau efficace de protection. Mais on peut ajouter également des solutions techniques, des boîtiers, des pare-feu, des méthodes de détection des attaques. Par ailleurs, il y a aussi le volet organisationnel, c'est-à-dire comment je vais préparer mon entreprise à être résiliente. Cela va passer par connaître les systèmes les

plus critiques de mon entreprise, et ce qui est le plus important pour moi pour me maintenir en condition opérationnelle. Il faut avant tout être conscient que tout le monde peut être victime d'une attaque informatique, et établir des plans de continuité de l'activité. Le risque zéro n'existe pas. Il faut être lucide et prendre des mesures de protection. Enfin, le troisième aspect c'est l'aspect humain. Il faut que toutes les personnes d'une entreprise soient formées à détecter une attaque informatique car l'humain est le premier niveau de défense de toute entreprise. On a beau avoir les meilleurs boîtiers de protection qui soient, si l'humain continue de cliquer sur ce qu'il ne faut pas, il va mettre à mal la sécurité de toute l'entreprise. Il faut en parler, démystifier ce domaine et former ses collaborateurs.

Vous appelez aussi le grand public à se former?

Oui! Le grand public est aujourd'hui l'audience qui doit être mise en avant pour ce genre de sensibilisation aux risques. On ne demande pas aux gens de devenir professionnels de l'informatique, mais il faut les sensibiliser à ce qu'ils partagent sur Internet, aux sites qu'ils consultent, à reconnaître un mail de phishing, ou encore bien évidemment leur apprendre à toujours diversifier leur mot de passe selon les sites. Tout ceci est à la portée de tout le monde.

La cybersécurité est aujourd'hui un secteur pourvoyeur d'emplois...

Oui, aujourd'hui c'est le secteur qui recrute le plus, car nous sommes en pénurie de talents. La France a besoin de 5000 professionnels en cybersécurité. Nous essayons d'aller toucher les jeunes pour leur montrer qu'il y a plein de débouchés au sein de la cybersécurité, que ce soit pour des métiers techniques, mais aussi dans les domaines de gouvernance, de la gestion du risque, ou encore dans des postes de management. Et puis, la cybersécurité ne concerne pas que les virus. Cela peut aussi être un sabotage dans la rue, d'une personne qui ouvre une chambre de télécoms qui est accessible, qui prend un sécateur et qui va couper des fibres optiques. Il n'y a donc pas que l'aspect informatique. Notre but c'est d'expliquer aux étudiants que l'on peut aussi se développer dans ce domaine pour accompagner aussi bien les particuliers que les entreprises. Tout le monde aujourd'hui en a besoin, surtout les TPE PME qui sont laissées à elles-mêmes. ■ **Propos recueillis par Manon PERELLI**

SAVOIR+

Le blog de Beatrice Ghorra <https://6bear.eu/blog/>

Des cultures solidaires et partagées pour Bonifacio



C'est un projet sur lequel le pôle enfance, jeunesse, solidarité et sport de la commune de Bonifacio planche depuis au moins deux ans. Dans le cadre de ses actions d'économie solidaire, la cité des falaises va ouvrir d'ici quelques semaines des jardins partagés du côté du lieu-dit Musella. « Nous nous sommes installés sur une parcelle communale que nous avons nettoyée et sur laquelle nous avons réalisé des travaux », explique Michel Nicolaï, le directeur du pôle enfance, jeunesse, solidarité et sport de Bonifacio, en indiquant : « Ce projet a pour but premier de récupérer les Bonifaciens désireux de jardiner, mais ne disposant pas de parcelle cultivable ». Mis en œuvre aussi pour recréer du lien social, ces jardins se voudront ainsi être un lieu convivial et familial. Côté méthode, dans un objectif de respect de l'environnement et de développement durable, c'est la permaculture qui a été retenue pour leur exploitation. Une technique à laquelle un éducateur, agent de la commune, a été spécialement formé afin d'être un soutien quotidien pour les apprentis jardiniers. Solidaire jusqu'à la racine, ce projet vise aussi les personnes en situation de précarité qui pourront bénéficier d'une partie de la récolte. « L'autre partie des fruits et légumes de ce jardin sera réservée à la future épicerie solidaire que nous sommes en train de mettre en place », dévoile Michel Nicolaï en annonçant que celle-ci devrait être opérationnelle d'ici six mois.

Désormais dans leur phase d'amorce, les jardins partagés de Bonifacio cherchent leurs futurs cultivateurs. Pour ce faire, la mairie de la commune lance un grand appel* à la fois à ceux qui voudraient cultiver une parcelle, mais aussi aux bénévoles qui « voudraient s'investir dans un travail commun et solidaire ». « Ces personnes assisteront notre éducateur dans l'animation des jardins », souligne encore Michel Nicolaï. À noter que sous la houlette d'Odile Moracchini, l'élue aux affaires sociales de la commune, la mairie de Bonifacio entreprend par ailleurs de nombreux projets pour rompre l'isolement et la précarité de ses habitants, à l'instar d'un bus social qui a été installé pour aider les aînés à faire leurs courses ou à pouvoir se rendre à leurs rendez-vous médicaux. ■ MP

* Si vous souhaitez vous investir dans ces jardins partagés et solidaires, un dossier d'inscription et à télécharger sur le site Internet de la mairie de Bonifacio et à retourner au pôle enfance, jeunesse, solidarité et sport avant le 30 novembre

Plus d'informations au 04 95 73 73 10 ou sur

<https://www.bonifacio-mairie.fr/ouverture-prochaine-des-jardins-familiaux/>

PRÉVENTION DU CANCER

Ligue contre le cancer et ADMR unissent leurs forces

Mobiliser ses effectifs pour aider à lutter contre la maladie et faire en sorte que ses quelques 700 salariés soient des sentinelles pour prévenir les cancers, notamment en zone rurale : c'est l'objectif de la convention signée le 16 octobre dernier, par la fédération ADMR de Corse-du-Sud avec le comité de la Ligue contre le cancer de Corse-du-Sud. Cette convention prévoit ainsi, notamment pour le réseau d'aide à domicile, de s'impliquer dans la communication des actions d'informations, d'éducation à la santé, de prévention et de promotion des dépistages réalisés par la Ligue. Autre objectif important, l'installation de projets en commun pour les malades du cancer et leurs proches, comme la mise en place de soins de support. Il faut dire qu'avec plus de 3700 bénéficiaires répartis sur quasiment l'ensemble des communes de Corse-du-Sud, l'ADMR compte sur son maillage très étroit du territoire pour jouer un rôle très important dans la prévention de cette maladie. « Nos salariés sont des relais indispensables dans la prévention du cancer par la remontée d'informations auprès des médecins et des infirmières », souligne ainsi André Quastana, président de la fédération ADMR de Corse-du-Sud. ■ MP

Les chiffres de la semaine

60

nouveaux lauréats pour l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de territoire » lancé en juillet 2019 et destiné à soutenir les tiers-lieux (fablabs, garages solidaires, espaces de coworking, etc). Les lauréats, dont le FabLab Corti/Palazzu Naziunale, recevront une subvention de 150 000 € sur 3 ans afin de développer leurs activités et leur rayonnement au delà du territoire sur lequel ils sont implantés

Les chiffres de la semaine

18 880

demandeurs d'emploi de catégorie A, en moyenne, en Corse au 3^e trimestre 2020. Soit une baisse de 19,7% sur un trimestre, mais une hausse de 16,2% sur un an, contre 11,5% de baisse trimestrielle et 9,5% de hausse annuelle sur l'ensemble de la France métropolitaine. Les évolutions trimestrielles pour les catégories A varient entre - 22,4% en Corse-du-Sud et - 17,0% en Haute-Corse. [Source: Pôle Emploi]

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

37%

des 7000 résidences secondaires recensées en Corse en 2017 appartenait à des résidents insulaires, 55% à des propriétaires résidant en France hors Corse et 8% à des propriétaires étrangers. Les propriétaires continentaux présentent un niveau de vie médian 1,4 fois supérieur à celui des propriétaires locaux et 34% de leurs résidences se situent à moins de 500m de la mer. [Source: Insee]

OCTOBRE

SUSPICION DE FRAUDES AUX AIDES EUROPÉENNES

Mi-octobre, la préfecture de Corse annonce que parmi les 2150 exploitations agricoles qui ont sollicité des aides européennes en Corse, 850 ont fait l'objet de procédures de vérifications, dont 493 par photographies aériennes. Lors de cette première phase de contrôle, il a été constaté que 373 exploitations présentaient des « anomalies ». Celles-ci tenant en ce « soit les surfaces déclarées sont excessives », soit en ce que des problèmes ont été relevés sur « le pourcentage de terrain propice au pâturage ». En effet, le montant des aides européennes varie selon la surface déclarée par l'agriculteur et la précision est donc importante. « Si vous déclarez dix hectares en montagne et qu'il y a deux hectares de cailloux où rien ne pousse, ce n'est pas éligible comme pâturage. Ou encore, si une route goudronnée traverse une parcelle, elle doit être exclue du calcul de la surface », expliquera la directrice de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), Sabine Hofferer.

Face à ces anomalies, Bruxelles demande donc l'organisation de contrôles supplémentaires avec des visites d'inspecteurs sur le terrain, retardant de facto la date de paiement des aides, versées généralement par l'Europe avant le 15 octobre. Or, à l'amorce de la période critique de l'hiver, les 850 agriculteurs insulaires concernés par les contrôles n'avaient rien touché. Privés de leurs subventions et inquiets pour leur survie, ils manifestent leur mécontentement d'abord pacifiquement puis, la tension montant, entrent dans une phase plus violente. Le conflit atteint son point d'orgue le 21 octobre avec l'occupation du bureau de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Bastia. Le président de la chambre d'agriculture de la Haute-Corse, Joseph Colombani, accompagné d'un autre agriculteur de la FDSEA, laissent alors éclater leur colère et saccagent les lieux. Une action coup de poing à la suite de laquelle Joseph Colombani sera condamné à six mois de prison avec sursis et 1500 € d'amende, tandis que l'agriculteur considéré

comme le co-auteur du méfait sera condamné à 2 mois de sursis et une amende de 500 €. Le 31 octobre, un jeune agriculteur cortenais sera pour sa part condamné à 10 mois de prison dont 5 fermes pour avoir cassé le nez d'un CRS lors d'une manifestation de soutien au président de la chambre d'agriculture de Haute-Corse.

Pour tenter de désamorcer la crise qui s'enlise, le 29 octobre une délégation d'élus et de représentants des agriculteurs insulaires se rend à Paris au ministère de l'Agriculture. Quelques jours plus tard, à l'occasion d'une conférence de presse, la préfète de Corse, Josiane Chevalier fait le bilan de cette réunion en rappelant tout d'abord que la situation découle du fait que « la Commission européenne a constaté en Corse qu'il y avait eu un doublement des surfaces déclarées » et que « le nombre d'anomalies sur le continent est de 10 %, alors qu'en Corse il est de 40 % ». Elle souligne aussi que Bruxelles veut, par le biais des contrôles, s'assurer que les autorités appliquent en Corse les règles prévues, et que l'enjeu est grand. « Si l'Europe ne s'avère pas convaincue de l'efficacité des contrôles, il y a un risque de non-remboursement de 1,4 Md€ à la France. C'est-à-dire pour l'ensemble des aides portant sur les surfaces de pâturage dites peu productives des 23 départements français qui en déclarent », indique-t-elle en pointant également un risque de l'arrêt de ces aides lors de la renégociation de la prochaine Politique agricole commune. En réponse aux difficultés rencontrées par les agriculteurs concernés par ces contrôles, elle annonce la réouverture de la phase contradictoire permettant de contester les contrôles photos, l'arrivée de 11 nouveaux contrôleurs et la mise en place d'une cellule de crise.

Dans le même temps, plusieurs enquêtes judiciaires sont toujours en cours sur l'île pour des soupçons de fraudes aux aides européennes. Six personnes seront ainsi convoquées devant le tribunal correctionnel d'Ajaccio le 7 avril prochain pour « escroquerie en bande organisée et blanchiment en bande organisée ». ■ MP

CARNETS DE BORD

LES COPAINS,
L'ABSTENTION
ET LE MÂCHON



par Béatrice HOUCHARD

C'est un entrefilet dans *Le Canard Enchaîné*, au milieu d'un article consacré à une école créée par la fille de Brigitte Macron, Tiphaine Auzière. On y découvre que le sûrement très estimable Thibaut Guilluy, candidat aux élections législatives de 2017 dans le Pas-de-Calais (Tiphaine Auzière était sa suppléante) vient d'être nommé « *haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises* ». N'y a-t-il plus de ministre de l'Emploi? Si, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'emploi et de l'insertion depuis le mois de juillet. Elle a même à ses côtés deux secrétaires d'État dont l'une, Brigitte Klinkert, est spécialement chargée de l'insertion.

L'intéressé lui-même n'est pas en cause. Après tout, si le poste l'intéresse, tant mieux pour lui. Mais quand va-t-on arrêter d'empiler, comme depuis des décennies, les comités, les hauts commissariats, les commissaires tout court, les « préfets chargés de », les ambassades thématiques, les inspections générales et tutti quanti. Sans oublier, bien sûr, le Conseil économique, social et environnemental?

« *C'est moi qui nomme, c'est moi qui nomme, c'est moi qui nomme!* » avait un jour trépané Nicolas Sarkozy, à l'Élysée, devant son conseiller à la culture, Georges-Marc Benamou...

Recaser des fonctionnaires sans affectation ou placer des amis, parfois compétents, parfois pas, voilà l'un des aspects les moins reluisants (mais les plus appréciés par ceux qui en usent et abusent!) de ce qu'on appelle le fait du Prince. De ce point de vue, le « monde nouveau » promis par Emmanuel Macron est le même que le monde d'avant, et la France n'est ni mieux gouvernée ni mieux administrée pour autant.

CE MALAISE QUI GRANDIT

L'élection présidentielle? « Les Français n'ont pas la tête à cela » répondent invariablement les dirigeants, quel que soit le contexte. C'est vrai qu'en 2020, entre pandémie et terrorisme, on ne pense guère aux échéances politiques de 2022. Mais dans un pays aussi politique que la France, la présidentielle n'est jamais loin. Pour preuve, tous ces interlocuteurs qui critiquent Emmanuel Macron en ajoutant: « *Mais qui d'autre?* » Comme si la pénurie avait remplacé ce que le général de Gaulle, en son temps, avait

nommé « *le trop-plein* ».

La Fondation pour l'innovation politique, dans sa nouvelle étude sur « *le risque populiste en France* », a testé ce qu'elle appelle le « *potentiel électoral* » de candidats probables. Ce ne sont pas des intentions de vote mais une analyse des votes certains, probables ou seulement possibles. Ainsi le potentiel électoral de Marine Le Pen se situe-t-il entre 9% [« certains » de voter pour elle] à 32% [« possible »]. Celui d'Emmanuel Macron va de 5 à 35% et celui de Jean-Luc Mélenchon de 3 à 22%.

Il ressort surtout de cette étude que 79% des électeurs envisagent d'avoir en 2022 un « *comportement électoral protestataire* ». Soit en votant pour le Rassemblement national, la France insoumise, un petit parti d'extrême-gauche ou d'extrême-droite; soit en choisissant l'abstention ou le vote blanc. Plus inquiétant encore: seulement 59% des personnes interrogées manifestent leur préférence pour la démocratie représentative, 25% préférant un système où « *les citoyens décident à la place d'un gouvernement ce qui leur semble le meilleur pour le pays* » tandis que 12% se prononcent pour « *un leader fort, élu, qui déciderait seul sans se préoccuper du Parlement ni de ce que disent les médias* ». A noter: la préférence pour la démocratie représentative, qui était de 64% en janvier 2020, est tombée à 59% en septembre.

Tout ceci constitue une confirmation, pas une révélation. N'oublions pas qu'en additionnant les voix de Marine Le Pen et de Jean-Luc Mélenchon au premier tour de l'élection présidentielle de 2017, on obtient près de quinze millions de voix et 40% des suffrages.

Du coup, le débat sur l'éventuel report des élections départementales et régionales de mars 2021 semble un peu surréaliste. Certes, il est difficile d'organiser un scrutin si les candidats ne peuvent pas faire campagne normalement à cause de la Covid-19. Mais se focaliser sur ce report, c'est l'histoire de l'arbre qui cache la forêt. Le virus rend moins visible l'énorme malaise démocratique du pays. Comme d'habitude, on risque de n'en reparler, la mine grave sur les plateaux de télévision, que lorsqu'il faudra commenter le prochain record d'abstention. Pour expliquer l'abstention aux dernières élections municipales, la pandémie a eu bon dos.



Illustration d'après photos DR

PENDANT LE COUVRE-FEU

En attendant les nouvelles mesures destinées à durcir celles du couvre-feu, faisons confiance aux Français pour trouver des idées: ainsi, à Lyon, quelques «bouchons», ces restaurants traditionnels honorant la gastronomie locale, réinventent le «mâchon», une coutume des canuts, les tisserands de soie de la Croix-Rousse, qui en faisaient leur repas d'après-travail. A 10 h du matin, le vendredi et le samedi, il n'est pas question dans ces restaurants de commander un café-croissants mais de déguster du saucisson poché au vin rouge, des bouchées d'andouillette et de la cervelle de canut, le tout bien arrosé et pour la somme forfaitaire de 25 euros. «*On essaie de trouver des solutions et de garder le moral*» a expliqué à l'AFP Yann Lalle, patron du «Poêlon d'or», en s'exclamant: «*Bouchonnons et mâchonons ensemble!*»

L'initiative est plaisante et fait figure d'antidépresseur dans la déprime générale. *Le Parisien/Aujourd'hui en France* a interrogé les «victimes» du couvre-feu. Que faites-vous le soir? a interrogé le quotidien. J'avoue que certaines réponses laissent un peu perplexes, parfois même un peu tristes, même si l'on n'est pas un ardent défenseur d'un couvre-feu dont l'intérêt bénéfique sur le ralentissement de la pandémie n'est pas démontré.

On nous explique dans *Le Parisien*, comme si toute la population s'y adonnait, que l'heure du jogging a dû être avancée à 18h. C'est le cas pour Eddie, 63 ans, qui grignote ensuite devant sa télévision. Jules [20 ans], dit qu'il «*se rabattra sur des fêtes privées*» [hum...]. Sarah, 19 ans, annonce qu'elle va partir à la montagne, car «*il y a moins d'impact quand on fait des randonnées*». On n'ose préciser: surtout après 21h... Lydie, 41 ans, souhaitait se rendre dans ce qu'elle appelle «*la zone libre*» qui, depuis, ne l'est plus.

Il y a aussi, dans ce reportage, le jeune couple que forment Julia et David. «*Avant*», ils faisaient leurs courses le samedi. Depuis le couvre-feu, ils les font en semaine avant 21h [on ne comprend pas bien pourquoi] et se lamentent: «*On occupe la soirée comme on peut. On a l'impression de vivre comme des vieux*. [quels «vieux» fréquentent-ils donc?] *La journée c'est ordi-ordi-ordi avec le télétravail. Et le soir, c'est Net-*

flix...» Pauvre petite génération sacrifiée [elle l'est, mais selon d'autres critères] contrainte de regarder des séries sur Netflix au lieu d'ouvrir un journal, un livre, de jouer au scrabble ou de regarder la télévision, qui reste tout de même l'occupation préférée des populations après 21h, avec ou sans obligation de rester chez soi.

Malgré tout, le couvre-feu semble mieux accepté en France qu'ailleurs. C'est en Italie qu'ont eu lieu les manifestations les plus dures et les plus hostiles. Dans le même temps, un groupe de chercheurs de Harvard interrogeait 370 000 personnes dans quinze pays, pour savoir quelle part de liberté les unes et les autres étaient prêtes à sacrifier pour mieux enrayer l'épidémie de Coronavirus. Résultat: 80% des personnes sondées sont prêtes à sacrifier certains de leurs droits. «*Beaucoup révèlent une volonté claire de troquer les libertés civiles pour de meilleures conditions de santé*», peut-on lire dans l'étude qu'a publiée le quotidien L'Opinion. Seulement moins de 20% des sondés refusent l'idée de «*suspendre les procédures démocratiques*», de «*sacrifier la liberté de la presse*», de «*subir des pertes économiques*» et de «*sacrifier ses propres droits individuels*». C'est peu. «*Ces résultats suggèrent que les citoyens ne considèrent pas les libertés civiles comme des valeurs sacrées*», notent les experts de Harvard. Les plus vaillants pour défendre les droits individuels sont le Japon et les États-Unis. France et Allemagne viennent ensuite, mas avec des scores très bas. À l'inverse, les pays les plus enclins à rogner leurs libertés sont la Chine, l'Italie, le Royaume-Uni, Singapour, l'Inde et la Corée du Sud. Japon, États-Unis et Espagne sont n tête pour défendre les procédures démocratiques.

L'affaire confirme ce qu'on sait depuis longtemps: les Français aiment davantage l'égalité que la liberté. Qu'ils se méfient quand même: les mesures de couvre-feu ou de confinement sont certes temporaires. Mais avec un état d'urgence prorogé de mois en mois jusqu'en 2021, sans véritable contrôle parlementaire [et qui est peu ou prou en vigueur, sous différents formats, depuis les attentats de 2015], le pays dispose d'un arsenal dont on n'ose imaginer ce que pourrait un jour faire, un jour, un pouvoir autoritaire. ■

FESTILAMA

Singing in the rain

Chaque année, les organisateurs du Festival du film de Lama proposent également des séances hivernales, le dimanche, toutes les trois semaines. Si le festival a dû être annulé cette année, cette programmation a pu être maintenue et la thématique retenue est la comédie musicale et la musique au cinéma. Difficile, donc, de faire l'impasse sur *Singing in the rain* [1952] qui évoque un tournant décisif dans l'histoire du cinéma, le passage du muet au parlant, lequel ne se fit pas sans casse. Si quelques stars du muet, comme Joan Crawford, réussirent cette transition, d'autres virent leur carrière décliner, telle Gloria Swanson qui tira sa révérence en 1934 avant un come-back spectaculaire en 1950 dans *Sunset boulevard* où elle incarne le rôle d'une star déchue du muet; le rôle lui vaudra un Golden globe et une nomination aux Oscars. D'autres, tels Chaplin, envisagèrent cette mutation avec beaucoup de réticence, avant d'en tirer le meilleur parti. Ici, ce moment charnière est abordé sous l'angle de la comédie: en 1927, Lina Lamont (Jean Hagen) et Don Lockwood (Gene Kelly) forment, du moins à l'écran, le couple vedette des studios Monumental Pictures. Lorsque sort *Le chanteur de jazz*, premier film parlant, les dirigeants des studios, réalisant que les jours du muet sont comptés, décident d'utiliser le procédé parlant pour le prochain film de Lamont et Lockwood. Hélas, la belle Lina est affligée d'une voix atroce...

La projection se fera dans le strict respect des contraintes sanitaires en vigueur.

Le 1er novembre, 17h. Casa cumuna, Lama. ☎ 04 95 48 21 60 & /www.facebook.com/festilama/

**Ciuccietta, la cruche et le galet**

Ciuccietta et sa mère sont pauvres et vivent dans une misère, non loin d'un château où réside une signora suffisante, égoïste, avide et vorace. Elles subsistent chichement, gagnant durement leur vie en faisant quelques ménages. Mais vient le jour où, lassée de ces conditions de vie difficiles et rêvant d'un avenir meilleur, Ciuccietta décide de partir et de se mettre en quête d'un nouvel espoir. C'est le début d'un long périple à travers montagnes et forêts, au cours duquel la fillette va rencontrer Ondinella, une fée des eaux et gardienne de la nature, qui lui confie une cruche puis un galet, porteurs de richesses... À partir d'un travail d'écriture collective s'inspirant de différents contes et légendes de Corse et des personnages qui les peuplent (u magu, a sposata, a strega, etc), la Compagnie A Ghjuvanetta a élaboré ce spectacle pour tout public (à partir de 4 ans) riche en rebondissements pour lequel Frédéric Antonpietri a créé un univers sonore et des arrangements musicaux.

Le 7 novembre, 15h. Centre culturel L'Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & fr-fr.facebook.com/ghjuvanetta/

**Rencontres du film d'animation**

Pour cette 5^e édition, qui s'adresse aux adultes comme aux enfants, plusieurs avant-premières avec notamment *7 days war* (à partir de 10 ans) dans lequel une bande d'ados japonais abandonne ses projets de fête et se mobilise pour sauver un jeune réfugié thaïlandais; *Le peuple loup* (dès 7 ans) qui voit se nouer une amitié entre deux très jeunes filles, l'une fille d'un chasseur de loups, l'autre condamnée à se changer en louve à la nuit venue; ou encore *Calamity, une enfance de Martha Jane Cannary* (à partir de 6 ans) qui, sur fond de Conquête de l'Ouest, s'intéresse aux premières années de la future Calamity Jane. Parmi les pépites de la programmation, *Josep* (dès 12 ans), sélectionné pour le Festival de Cannes 2020: en février 1939, de nombreux Républicains fuyant la dictature de Franco cherchent refuge en France et s'y retrouvent parqués dans des camps, parmi eux, Josep Bartoli (Barcelone 1910 - New York 1995), combattant antifranquiste et dessinateur, qui croque sur un mauvais calepin les scènes de sa vie de réfugié, baladé de camp en camp, de Collioure à Agde. Egalement des films présentés avec un doublage en langue corse, grâce à Fiura Mossa et des séances spéciales « courts métrages » sur les thèmes « En attendant la neige » et « Balade sous les étoiles ».

Du 6 au 8 novembre. Centre culturel Una Volta et cinéma Le Régent, Bastia. ☎ 04 95 32 12 81/0'95 31 30 31 & una-volta.com

**Pour l'amour de ma douce amie**

Fondé en 1979 par le ténor et compositeur Dominique Vellard, l'Ensemble Gilles Binchois se consacre à un patient travail de redécouverte et de diffusion de toute une période de l'histoire de la musique « qui peine à garder la place qui lui est due dans la vie musicale française ». Composé de chanteurs et instrumentistes [harpe, vièle, instruments à vent] de différentes nationalités, cette formation à géométrie variable, selon la nature des œuvres interprétées, a joué un rôle de pionnier dans le développement des musiques du Moyen-Age et de la Renaissance et ses enregistrements restent des références tant pour les mélomanes que pour les spécialistes du monde entier. Elle a beaucoup travaillé sur les œuvres de Guillaume Dufay, compositeur, prêtre et chantre franco-flamand du XV^e siècle qui, à la convergence des écoles française, italienne et anglaise, initia l'école dite « franco-flamande » qui devait porter la polyphonie à son apogée. Sa production embrasse tous les genres: messes, motets, chansons. C'est autour de ses chansons et du fait que la chanson est un « art de société » qui « véhicule la poésie, exprime les passions, remédie à la douleur, sublime la richesse des rapports amoureux » qu'est bâti ce récital qui donne lieu à l'enregistrement d'un CD en résidence à Pigna.

Le 7 novembre, 18h. Centre National de Création Musicale Voce, auditorium de Pigna. ☎ 04 95 61 73 13 & www.voce.corsica/



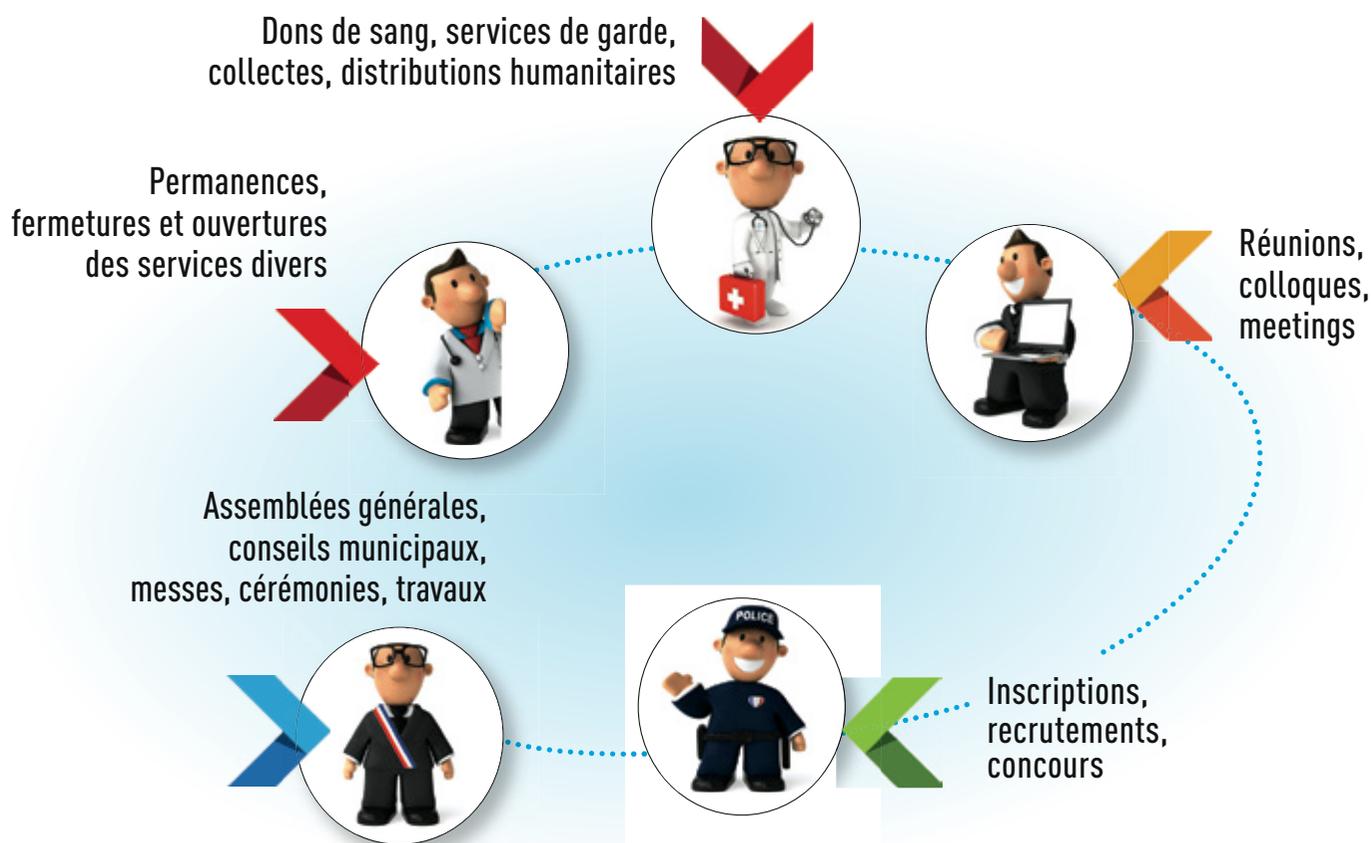
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



**agir
PLUS**

⊖ DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

⊕ DE CONFORT

PARTICULIERS, PROFESSIONNELS,
COLLECTIVITÉS.

Pour bénéficier de nos primes économies
d'énergie*, retrouvez toutes nos solutions
sur corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avene, tenimula à contu.

*Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par
le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.